



2025-2026

Projet pédagogique

IADE

ÉCOLE D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES
DIPLOMÉS D'ÉTAT

Ecole d'Infirmiers (ères) Anesthésistes
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
INSTITUT GERNEZ RIEUX
2 rue du Docteur Schweitzer
CS : 70001
59037 LILLE CEDEX
☎ Standard: 03.20.44.59.62

Directeur :
Monsieur WUILBEAUX Romuald
romuald.wuilbeaux@chu-lille.fr

Coordinatrice pédagogique :
Madame DEPRÉ Catherine :
catherine.depre@chu-lille.fr
☎ 03.20.44.67.58.
☎ CHU 46758

Formateurs :
Madame CHRISTOPHE Frédérique
frederique.christophe@chu-lille.fr
☎ 03.62.94.35.89
☎ CHU 43589

Madame DOLLET Pauline
pauline.dollet@chu-lille.fr
☎ 03.20.44.40.68
☎ CHU 44068

Secrétariat :
Madame CHASSEUR Christelle
christelle.chasseur@chu-lille.fr
ou ecole.iade@chu-lille.fr
☎ 03.20.44.44.72
☎ CHU 44472 / TSI 30 516

Directeur Scientifique :
Monsieur le Professeur TAVERNIER Benoît
☎ Secrétariat : 03 20 44.40.74

PREAMBULE : LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	2
CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION	2
CHOIX PEDAGOGIQUES EN LIEN AVEC LES METIERS PREPARES :	7
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE	10
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	11
STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR CONCERNE	12
PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATIONS DE HANDICAP	12
INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS	13
LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE	16
LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIES EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	22
MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIEES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL ;	25
MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ETUDIANTS	27
CONSEIL DE VIE ETUDIANTE	30
INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET.	30
ANNEXE 1 : DISPOSITIF D'EVALUATION ANNEE 2021-2022	32
ANNEXE 2 : INFORMATIONS PRATIQUES	45
ANNEXE 3 : COORDONNEES DES LIEUX DE STAGE.	48

Préambule : Les orientations de la formation

Depuis sa création en avril 1970, l'école d'Infirmiers (ères) Anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille se veut être au plus près de la réalité de l'exercice professionnel des infirmiers anesthésistes. Ainsi, dans la formation de professionnels infirmiers anesthésistes, anticiper l'apprentissage des évolutions dans les champs de la technologie, de la connaissance, du droit, de la déontologie, des relations humaines et l'inscription dans une démarche de recherche sont les orientations premières de l'école.

Dans une société évolutive et dans des domaines particulièrement pointus sur le plan technologique, les professionnels de santé doivent être acteurs de leur mutation et de leur progression. Ainsi, l'école doit être un des supports favorisant cette transformation.

La dernière et principale rénovation du programme de formation décrit dans l'arrêté du 23 juillet 2012 a consisté en la validation de la formation et du diplôme d'Etat d'IADE par l'Université au niveau de grade Master. Depuis 2012, les enseignements théoriques, scientifiques et méthodologiques ont été augmentés pour permettre l'atteinte de ce niveau universitaire. L'arrêté du 17 janvier 2017 a modifié l'arrêté du 23 juillet 2012 pour la compensation des notes.

Conception générale de la formation

Cadre législatif et réglementaire

Contexte général

Le contexte législatif et réglementaire est le suivant :

- Décret ministériel n°88-903 du 30 août 1988, modifié par le décret n° 91-1281 du 17 décembre 1991 créant le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
- Code de la Santé Publique : Partie IV, Livre III, Titre 1°, Chapitre 1 : Exercice de la profession, Art 4311-1 à 4311-15
- Code de la Santé Publique, Partie IV, Livre III, Titre 1°, Chapitre 2 : Règles Professionnelles Art 4312-1 à 4312-49
- Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
- Décret 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master
- Arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
- Décret n° 2017-316 du 10 mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat

Champ d'activité de l'infirmier anesthésiste

L'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie-réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur.

L'infirmier anesthésiste analyse et évalue les situations et intervient afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients en anesthésie-réanimation dans la période péri-interventionnelle.

Ses activités concourent au diagnostic, au traitement, à la recherche. Il participe à la formation dans ces champs spécifiques.

L'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat travaille au sein d'équipes pluridisciplinaires dans un cadre réglementaire défini, en collaboration et sous la responsabilité des médecins anesthésistes-réanimateurs. Il intervient dans les différents sites d'anesthésie et en salle de surveillance post-interventionnelle au sens des articles D. 6124-91 du code de la santé publique, dans les services d'urgences intra et extrahospitalières et lors de certains types de transports (SAMU, SMUR, autres transports sanitaires).

Sa formation et son expertise lui confèrent une aptitude supplémentaire au sein de ces différents sites. Son expertise lui permet également d'intervenir en tant que personne ressource ou formateur, notamment en bloc opératoire et dans les unités de réanimation et urgences.

L'infirmier anesthésiste coordonne ses activités avec les services d'hospitalisation, médicotextiques et biomédicaux.

L'infirmier anesthésiste a une capacité d'intervention exclusive, dans le cadre d'une stratégie d'anesthésie établie par un médecin anesthésiste réanimateur.

Le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste s'acquiert après un diplôme d'Etat d'infirmier. L'entrée en formation requiert un exercice de deux ans à l'exception des passerelles.

L'anesthésie s'entend au sens d'anesthésie générale et d'anesthésie locorégionale.

Le décret de mars 2017 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence des infirmiers anesthésistes diplômes d'Etat remplace dans l'article R. 4311-12 du code de la santé publique les dispositions suivantes :

I. – A. – L'infirmier ou l'infirmière, anesthésiste diplômé d'Etat, exerce ses activités sous le contrôle exclusif d'un médecin anesthésiste-réanimateur sous réserve que ce médecin :

«1 Ait préalablement examiné le patient et établi par écrit la stratégie anesthésique comprenant les objectifs à atteindre, le choix et les conditions de mise en œuvre de la technique d'anesthésie ;

«2 Soit présent sur le site où sont réalisés les actes d'anesthésie ou la surveillance post interventionnelle, et puisse intervenir à tout moment.

B. – L'infirmier ou l'infirmière, anesthésiste diplômé d'Etat est, dans ces conditions, seul habilité à :

«1 Pratiquer les techniques suivantes :

a) Anesthésie générale ;

b) Anesthésie locorégionale et réinjections dans le cas où un dispositif a été mis en place par un médecin anesthésiste-réanimateur ; c) Réanimation préopératoire ;

Il accomplit les soins et réalise les gestes nécessaires à la mise en œuvre des techniques mentionnées aux a, b et c du 1;

En salle de surveillance post-interventionnelle, il assure les actes relevant des techniques d'anesthésie mentionnées aux a et b du 1° et la poursuite de la réanimation préopératoire. Il peut intervenir en vue de la prise en charge de la douleur postopératoire en pratiquant des techniques mentionnées au b du 1° du B du I, sous le contrôle exclusif d'un médecin anesthésiste-réanimateur.

L'infirmier ou l'infirmière anesthésiste est seul habilité à réaliser le transport des patients stables ventilés, intubés ou sédatisés pris en charge dans le cadre des transports infirmiers inter hospitaliers.

Les transports sanitaires mentionnés à l'article R. 4311-10 sont réalisés en priorité par l'infirmier ou l'infirmière anesthésiste diplômé d'Etat.

Contextes institutionnels

Le Centre Hospitalier Universitaire de LILLE

Le Centre Hospitalier Universitaire de LILLE est le centre gestionnaire de l'école d'infirmiers anesthésistes. A ce titre, l'école d'infirmiers anesthésistes est placée sous l'autorité du Directeur Général et se trouve rattachée à la Direction Générale Adjointe. Madame TEDESCO Catherine, coordonnatrice générale des formations et de la recherche paramédicales, est la représentante du directeur général et membre de droit du Conseil Pédagogique et du Conseil de discipline de l'école. L'école d'infirmiers anesthésistes a un statut public. Elle est une des deux écoles d'infirmiers anesthésistes dans la région des Hauts-de-France.

L'Université de LILLE

L'université de LILLE ayant une composante santé, l'UFR 3S, est désignée comme université référente de la formation. L'école d'infirmiers anesthésistes représentée par le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de LILLE a signé une convention de partenariat avec le Conseil Régional et l'université LILLE

UFR3S le 7 août 2013, elle est renouvelée chaque année. A ce titre, un jury universitaire délivre les ECTS (European Credit Transfert System) validant la formation par semestre et le grade de master.

Monsieur le Professeur TAVERNIER Benoit, directeur scientifique, et Monsieur le Dr EL AMRANI Mehdi sont les représentants de l'Université de LILLE et de la Faculté de médecine dans les instances (jurys semestriels et conseil pédagogique).

L'ARS et la DREETS

L'Agence Régionale de Santé, par le représentant de son directeur général décline la politique sanitaire nationale et la fait appliquer au niveau régional. A ce titre, elle donne un avis sur les agréments des professionnels de l'école et sur l'autorisation de l'école d'infirmiers anesthésistes à réaliser la formation. Ce représentant est le président des conseils pédagogique et disciplinaire. Il promulgue les arrêtés de nominations des membres de ces conseils et des jurys de concours d'entrée.

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) promulgue les arrêtés de nomination des membres du jury du Diplôme d'Etat, préside le jury du diplôme et exerce un contrôle sur le dispositif.

Le Conseil Régional

Le Conseil Régional agréé le directeur de l'école, le directeur scientifique et donne les autorisations de formation. Le représentant du président du Conseil Régional siège au conseil pédagogique. En juillet 2020, l'école d'IADE du CHU de Lille a obtenu une autorisation de former 35 étudiants par promotion, soit une augmentation de 5 places. Cette autorisation a été renouvelée par arrêté du 31 mars 2021 pour une durée de 5 ans.

Historique de l'école d'infirmiers anesthésistes du CHU de Lille

Histoire de la profession, de la formation et de l'école lilloise

Le décret du 9 avril 1960 crée un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-anesthésiste. L'arrêté du 25 novembre 1960 officialise les enseignements. L'arrêté du 25 avril 1964 rattache la formation à des centres hospitaliers régionaux et précise les dossiers d'admission au concours d'entrée et les épreuves finales de sortie de formation.

L'école a été créée en 1970. Son agrément fut de 10 élèves et la direction était alors assurée par Madame le Professeur LAGET-CORSIN Lise. La durée des études était alors de 18 mois en référence à l'arrêté du 25 avril 1964 (article 6) avec un stage professionnel de six mois dans l'établissement d'origine de l'élève.

En 1972, le décret 72-105 du 24 janvier 1972 harmonise la durée des études à 24 mois et précise les examens de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année et les examens de fin de scolarité. L'arrêté du 24 janvier 1972 précise le contenu des études (enseignements théoriques et pratiques).

En 1974, l'agrément de l'école passe à 20 élèves.

En 1978, Madame le Professeur KRIVOSIC-HORBER Renée devient la directrice scientifique de l'école. En 1984, Madame CAPRON Jeanne devient la première directrice technique.

En 1988, le décret 88-903 du 30 août crée un certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-réanimation. L'arrêté du 30 août 1988 précise les agréments, les modalités du concours d'entrée, la scolarité, les épreuves finales et les conditions du fonctionnement de l'école. Dans ces annexes sont fixés les prérequis de formation de préparation au concours d'entrée, le contenu annuel de l'enseignement et les modalités de l'évaluation continue et terminale. Ce nouveau programme réparti en 3 séquences de formation par an les enseignements dispensés. Il intègre jusqu'en 1992 puis jusqu'en 1994 les modalités particulières d'entrée en formation pour les infirmiers faisant fonction en anesthésie au bloc opératoire. En effet en 1988, l'exclusivité d'exercice au bloc opératoire est accordée aux infirmiers

titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-réanimation. La formation théorique est de 505 heures.

En 1991, le décret 91-1281 du 17 décembre 1991 crée le diplôme d'état d'infirmier anesthésiste. Les professionnels prennent le titre d'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat.

En 1992, l'agrément de l'école passe à 30 élèves par promotion.

L'arrêté du 17 janvier 2002 augmente le temps de formation théorique à 700 heures. L'enseignement est de 350 heures par année de formation et un travail d'intérêt professionnel est demandé aux élèves. Le temps de stage est de 70 semaines.

En 2009 débute la réingénierie de la formation des infirmiers anesthésistes. Elle se concrétise par l'arrêté du 23 juillet 2012 intégrant la formation des infirmiers anesthésistes dans le dispositif LMD. La formation a été réajustée afin de correspondre au grade Master. En décembre 2014 est publié le décret 2014-1511 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master.

Pour la rentrée 2020, l'école a obtenu l'autorisation d'augmenter le nombre d'étudiants de 5 places portant la capacité totale à 35 places.

Situation géographique

Située au CHU de Lille au sein de l'Institut Gernez Rieux, l'école d'infirmiers anesthésistes est la seule école des départements Nord-Pas-de-Calais. En Picardie, il existe une école au CHU d'AMIENS.

Le CHU de LILLE est accessible par la ligne 1 du métro et les bus Transpole Liane n°2, lignes n°10, 13, 51, 63, 64, 68B, 213, gare Lille CHR avec les lignes TER 15 et 23.

Les terrains de stage sont dispersés sur la métropole Lille Roubaix Tourcoing mais aussi à Armentières, Berck sur mer, Béthune, Boulogne sur mer, Calais, Cambrai, Denain, Douai, Dunkerque, Lens, Lille, Lomme, Maubeuge, Roubaix, Saint-Omer, Seclin, Tourcoing, Valenciennes.

Missions de l'école

Les missions de l'école sont les suivantes :

- Former des infirmiers diplômés d'Etat à la polyvalence des soins infirmiers dans les domaines de l'anesthésie, de la réanimation, des urgences intra et extras hospitaliers et de la prise en charge de la douleur ;
- Mettre en œuvre la formation préparatoire aux épreuves d'admission dans les écoles d'infirmiers anesthésistes ;
- Assurer la formation continue notamment la formation des professionnels ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne [...] dans le cadre des demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat en France, la formation d'adaptation à l'emploi, [...] la formation au tutorat des professionnels du domaine de l'anesthésie, de la réanimation et des urgences intra et extra hospitaliers ;
- Promouvoir la recherche et favoriser la documentation en soins infirmiers dans les domaines de l'anesthésie et de la réanimation. »

Extraites de l'article 1 de l'arrêté du 23 juillet 2012, ces missions correspondent à l'activité de l'école. L'école organise en formation continue :

- La préparation au concours d'admission : 10 jours de formation en janvier-février.
- La formation au tutorat chez les IADE : 2 jours de formation en février-mars ou novembre

L'ensemble de l'équipe participe et contribue largement à la mise en œuvre du projet d'établissement. Les thématiques retenues pour le projet sont les suivantes :

- Soutien numérique des cours
- Recherche
- Simulation
- Analyse de pratiques professionnelles

Conception du rôle de formateur

Le formateur est un cadre de santé infirmier anesthésiste ayant un master dans le domaine de la santé. La formation au métier d'infirmier anesthésiste se trouve au cœur d'une constante dynamique de changement nécessitant une évolution des connaissances et des compétences des formateurs.

Fonction de conception pédagogique en lien avec le projet pédagogique

Le formateur rencontre les différents intervenants : universitaires, médecins anesthésistes réanimateurs urgentistes, infirmiers anesthésistes et autres professionnels pour déterminer les objectifs spécifiques et le contenu des cours théoriques pratiques et travaux dirigés. Il ou elle organise et planifie les unités d'enseignement avec les cours théoriques, les travaux dirigés, les travaux pratiques, les visites de secteurs spécialisés. Il ou elle participe à un certain nombre d'unités d'enseignement, anime les travaux de groupes, les travaux dirigés et pratiques parfois en collaboration avec d'autres professionnels. Il ou elle fait le bilan, auprès des étudiants, des points forts et faibles des différentes unités d'enseignement afin de réajuster selon les besoins. Il ou elle assiste aux cours nouveaux ou à la prestation d'un nouvel intervenant. Le formateur planifie les stages sur l'année et le calendrier des semaines de cours.

Fonction d'accompagnement des formés

Le formateur organise cette fonction à la demande des étudiants. Il ou elle est l'expert qui permet aux étudiants de se situer dans la formation, dans les méthodes d'apprentissage et dans le travail à fournir pour réussir. L'accompagnement ou suivi pédagogique est réalisé par les formateurs et le responsable pédagogique. Il consiste en un repérage des difficultés et la mise en place d'un suivi pédagogique individuel. Il reste à la discrétion des étudiants désirant un accompagnement dans leurs apprentissages de solliciter le formateur. Il ou elle suit le mémoire professionnel sur la méthodologie retenue. Il ou elle est à l'écoute de chaque étudiant en cas de nécessité. Il ou elle reste à la disposition de chaque étudiant quel que soit l'année de formation. En cas d'échec aux examens, le ou les étudiants concernés sont suivis pour des révisions et préparés à l'épreuve de rattrapage.

Fonction d'évaluateur

Il ou elle organise les enseignements cliniques en stage et les évaluations théoriques. Il ou elle collabore à l'élaboration des examens. Il ou elle est le lien avec les enseignants et les terrains de stage.

Fonction d'accompagnement sur les terrains de stage

Il ou elle participe à l'accompagnement des équipes professionnelles encadrant les étudiants en stage. De façon périodique, il ou elle se déplace sur les terrains afin de proposer une aide pédagogique aux tuteurs, aux encadrants et aux étudiants.

Fonction de gestion administrative

Il ou elle gère les dossiers administratifs et scolaires de chaque étudiant. Il ou elle suit les rapports de stage, les compétences acquises, l'activité en stage et les feuilles de présence. Il ou elle assure un suivi pour chaque étudiant. Il ou elle participe au fonctionnement de l'école par le biais de certaines responsabilités déléguées par la directrice et remplace son collègue en cas d'absence.

Fonction transversale de formateur

Il ou elle participe plusieurs fois dans l'année, à différentes actions de formations continues pour le personnel hospitalier. Il ou elle est jury de concours d'entrée pour l'école mais aussi pour les autres instituts de formation. Il ou elle est tenu(e) également à se former en participant à des journées d'études ou de formations spécifiques afin de compléter et mettre à jour ses connaissances.

De plus, la participation des formateurs aux associations professionnelles permet de construire un réseau d'experts mobilisable en formation ainsi que de suivre l'évolution des pratiques professionnelles dans toutes ses dimensions.

Choix pédagogiques en lien avec le métier préparé :

En référence à l'annexe III de l'arrêté du 23 juillet 2012, le référentiel de formation explique les finalités et les principes pédagogiques retenus pour la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste. « La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité. Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. »

Les valeurs

Valeurs défendues dans et par l'école

Dans le cadre d'une philosophie humaniste, l'équipe a retenu, comme valeurs humaines :

- L'honnêteté,
- La franchise,
- Le respect d'autrui,
- L'équité,
- La solidarité,
- L'altruisme,
- L'empathie,
- L'écoute,
- L'ouverture d'esprit.

Les valeurs professionnelles, retenues et issues des valeurs humanistes sont :

- Le respect des équipes professionnelles, pédagogiques et de direction,
- L'esprit d'équipe,
- La rigueur,
- La responsabilité,
- Le positionnement professionnel,
- L'éthique,
- Le secret professionnel,
- La ponctualité,
- La recherche de l'excellence dans les soins.

Les valeurs attendues chez l'étudiant

En formation d'adulte, l'équipe considère l'étudiant comme un professionnel répondant aux valeurs soutenues par l'école.

L'équipe attend de l'étudiant qu'il intègre ces valeurs pendant la formation et ensuite dans son exercice professionnel.

Les finalités de la formation

La finalité de la formation est de former un infirmier anesthésiste, c'est-à-dire un infirmier responsable et autonome, particulièrement compétent dans le domaine de soins en anesthésie, ce domaine comprenant les périodes pré, per et post-interventionnelles, et dans celui des soins d'urgences et de réanimation.

Le référentiel de formation des infirmiers anesthésistes a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements, ceci dans un contexte d'adultes en formation.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en collaboration avec le médecin anesthésiste-réanimateur dans le domaine de l'anesthésie, de la réanimation, de l'urgence.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il complète ses connaissances, développe ses compétences et enrichit son projet professionnel.

L'étudiant développe sa capacité critique et de questionnement, conduit une réflexion dans le domaine de l'éthique, de la sécurité, de la qualité et de la responsabilité professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction d'infirmier anesthésiste.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et de s'adapter à des situations complexes dans le domaine de l'anesthésie, la réanimation et l'urgence.

Profil attendu

Un professionnel « Responsable ».

« La responsabilité se définit en droit comme l'obligation faite à une personne de répondre de ses actes, du fait du rôle et des charges qu'elle doit assumer, et d'en supporter toutes les conséquences. »¹

En pratique professionnelle, cela va de pair avec l'autonomie et la prise de décision. « Être responsable » c'est faire preuve d'honnêteté et d'éthique dans la réalisation des actes de soins en sachant respecter ses limites et en répondant aux conséquences de ses actions.

En formation, être responsable c'est prendre conscience de ses propres limites, de son positionnement professionnel.

Un professionnel « Réflexif ».

« La réflexivité consiste pour un sujet à prendre du recul par rapport à ses pratiques professionnelles, de façon à expliciter la façon dont il s'y est pris pour modéliser et pour faire évoluer ses schèmes opératoires de façon à les transférer ou les transposer sur de nouvelles situations. »²

En pratique professionnelle et en formation c'est la capacité de prendre du recul sur sa pratique pour l'analyser et en tirer une explication de son agir.

Cette auto analyse permet à l'étudiant d'apprendre de ses situations pour réussir, progresser et transposer ses acquis dans des situations plus complexes.

Un professionnel « Compétent ».

Ainsi « être compétent » pour un infirmier anesthésiste c'est savoir gérer un ensemble de situations professionnelles non seulement connues mais aussi inédites (...) et pour cela il doit :

- Savoir juger pour prendre une décision
- Comprendre la situation pour faire
- Poser des actes qui ont un sens et sont susceptibles de modifier la situation
- Savoir utiliser les ressources disponibles (humaines, matériels...) pour agir efficacement dans le contexte du moment.

Autrement dit,

- Agir et réagir avec pertinence
- Combiner des ressources et les mobiliser dans un contexte
- Transposer à de nouvelles situations
- Apprendre et apprendre à apprendre
- S'engager et respecter une démarche éthique

¹ Les concepts en sciences infirmières – M. FORMARIER et L. JOVIC – ARSI 2012 2^{ème} édition) page 271.

² Guy Le BOTERF. Construire les compétences individuelles et collectives. Editions d'Organisation 2003.

Un professionnel «capable de mettre en œuvre dans un contexte déterminé un ensemble de ressources diversifiées permettant un traitement réussi des situations »³ et ayant « un raisonnement clinique ».

C'est la démarche intellectuelle qui permet une prise en soins holistique du patient.

La formation, structurée autour de trois paliers d'apprentissage : comprendre la situation pour agir et transférer dans une situation différente, doit permettre, in fine, un exercice professionnel adapté à la situation clinique singulière de chaque personne.

Un professionnel capable de « Prise de décisions ».

Selon David NAUDIN⁴, «L'infirmier-anesthésiste (IADE) dans son activité quotidienne prend de nombreuses décisions qui se traduisent par la mise en œuvre d'actions et de procédures. Ces actions peuvent être conscientes, réfléchies, mais également automatisées, intégrées à la pratique et possiblement non accessibles à la conscience.... La simulation en santé va permettre des entraînements à des gestes techniques et à la mise en route de procédures, individuelles ou collectives. L'entraînement au raisonnement clinique va être possible, tout comme l'étude des comportements (communication, positionnement au sein de l'équipe, leadership...). La simulation permet bien un travail des compétences non techniques dans la mesure où celles-ci relèvent des facteurs humains qui influencent la performance humaine. »

Un professionnel sachant collaborer.

Selon A. Piquet⁵(2009) « chacun des membres du groupe travaille ainsi sur les mêmes points. Il va en effet plutôt s'agir ici de fusionner les contributions individuelles à l'action. La responsabilité est donc ici collective et incombe au groupe en tant que totalité. Ce mode de travail collectif engage par conséquent une communication régulière entre les membres du groupe et une connaissance précise de la progression de l'action collective. Les interactions interpersonnelles sont donc permanentes afin d'assurer une cohérence globale, condition nécessaire de l'efficacité de l'action et donc de l'atteinte de l'objectif fixé. La collaboration dans le cadre d'un travail collectif est donc une modalité d'action qui va au-delà de l'action individuelle en s'inscrivant explicitement dans une dynamique d'action collective ».

Compétences de l'infirmier anesthésiste

Dans l'annexe II de l'arrêté de formation du 23 juillet 2012 faisant suite au travail de réingénierie de la formation des infirmiers anesthésistes, 7 compétences sont identifiées (annexe 1).

Compétence 1 : Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie

Compétence 2 : Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique

Compétence 3 : Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention

Compétence 4 : Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation.

Compétence 5 : Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie

Compétence 6 : Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur

³ JOANNERT – Situation de formation et problématisation – DE BOECK 2007

⁴ David NAUDIN, Prise de décision de l'IADE : compétences non techniques et utilisation de la simulation, mars 2016.

⁵ PIQUET, Alexandre (2009). « Guide pratique du travail collaboratif »,

Compétence 7 : Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie

Stratégie de développement de l'offre numérique

Plateforme dédiée, outils de communication à distance

Les étudiants disposent du service de Microsoft 365® qui inclut :

- l'accès aux services Microsoft 365® de l'utilisateur à partir d'une connexion Internet et d'un périphérique (PC, Smartphone, tablette, ...)
- OneDrive® : espace de stockage privé sur le cloud
- Teams® : espace de travail collaboratif dédié à la communication entre apprenants et entre apprenants - formateurs. Une équipe est créée par promotion, permettant l'accès à une messagerie instantanée et la participation à des réunions et des cours en distanciel.
- SharePoint® : Site web de la promotion, permettant l'accès aux ressources pédagogiques, aux sites transversaux comme le Centre d'Information et de Documentation des Directions, Ecoles et Services et aux liens mis en place par les formateurs.
- Messagerie outlook® : prénom.nom@igr.chru-lille.fr
- Office® Online : suite bureautique proposant Word, Excel, Powerpoint, Forms ... en version Web et utilisable en mode collaboratif.

L'usage des services et des outils numériques fait l'objet d'une charte signée par chaque étudiant.

Via l'inscription à l'Université de Lille, les étudiants ont accès à l'application ENT⁶ MOODLE, une plateforme pédagogique utilisée par les enseignants en accompagnement des cours et pour l'enseignement à distance.

L'enseignement de l'anglais

L'unité d'enseignement 5.4. Langue vivante contient 15 heures de cours par semestre totalisant 60 heures sur les 2 années de formation. Selon l'arrêté, cet enseignement contient de l'anglais médical et la lecture d'articles scientifiques. A partir de la rentrée 2021, nous avons opté pour un enseignement via une plateforme de la société English world® qui inclut une présentation de l'environnement et un test du niveau sont prévus.

Cet outil pédagogique permet à l'étudiant de se connecter individuellement afin de progresser à son propre rythme à partir de son niveau d'anglais. Le suivi est assuré par la traçabilité de deux indicateurs : le temps de connexion et les résultats obtenus. Des créneaux dédiés à cet enseignement sont intégrés dans le planning des cours. Le mode d'évaluation est assuré par le suivi des indicateurs. La correction des abstracts du mémoire sera également assurée par la société Englishworld®.

Prestations « Vie étudiante » à disposition des étudiants

- La formation théorique est dispensée à l'Institut Gernez Rieux (IGR).

Parmi les prestations offertes aux étudiants, on trouve l'accès à un parking gratuit à l'arrière du bâtiment, l'accès au self de l'IGR ainsi qu'aux deux autres selfs du CHU à un tarif étudiant, identique à celui du personnel du CHU et l'accès à une cafeteria.

L'Institut Gernez Rieux possède un internat. Les étudiants peuvent demander une chambre ponctuellement ou pour la durée de leurs études.

L'Institut offre une connexion WIFI gratuite et dispose d'une bibliothèque spécialisée dans les bureaux de l'école.

Depuis juillet 2023, la carte d'étudiant donne accès au foyer 'la bulle'. Cette espace détente se situe en dessous de l'amphithéâtre A et offre un mobilier adapté, des baby-foot, des tables de ping-pong et billiards.

- L'école possède une salle de travaux pratiques avec mannequins procéduraux et haute-fidélité.

Les salles de cours sont laissées les jours de cours à la disposition des étudiants pendant l'intercours du midi et le soir. Si besoin, l'école peut réserver d'autres salles ou amphithéâtres.

⁶ Environnement Numérique de Travail

- Depuis juillet 2020, l'école s'est dotée également d'un simulateur de poumon ASL 5000 couplé au mannequin Simman® de Laerdal®. Cet équipement permet de simuler la respiration spontanée, un patient placé sous respirateur avec ou sans affectations respiratoires telles que pneumothorax et bronchospasme ou d'autres pathologies respiratoires, avec différents niveaux de gravité.
- Le centre de documentation (CIDDES) de l'Institut GERNEZ RIEUX est à la disposition des étudiants pour leurs recherches personnelles. Ils peuvent également disposer des ouvrages des bibliothèques des pôles d'anesthésie- réanimation (SALENGRO HURIEZ Jeanne de FLANDRE, Cardio-thoracique). Les étudiants ont aussi accès aux bibliothèques de l'université de Lille.
- Chaque étudiant bénéficie d'une visite médicale avant la mise en stage et peut être revu par le service de médecine du travail en cas de besoin. Chaque étudiant a accès au Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) situé à 153 Boulevard de la liberté 59000 Lille si nécessaire.
- Les bureaux de l'équipe pédagogique et administrative sont situés au rez-de-chaussée couloir de l'accueil, la direction dans l'aile gauche de l'IGR.

L'étudiant est au centre du projet pédagogique et reste l'attention principale de l'équipe car il va être amené à construire les éléments de ses compétences par l'acquisition des savoirs, savoir-faire, attitudes et comportements pour devenir un infirmier anesthésiste compétent.

Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

La formation d'infirmier anesthésiste s'appuie sur trois concepts : la formation d'adulte, la formation par alternance et la formation professionnalisante.

Une formation d'adulte.

La formation d'adulte tient compte des acquis professionnels antérieurs et les utilise dans la formation suivie. Elle se réfère à un ensemble d'activités et de processus qui ont pour résultat spécifique la production de nouvelles compétences.

L'adulte a besoin :

- De savoir où il va pour assimiler : le sujet doit être introduit, les objectifs pédagogiques rigoureusement annoncés, il faut mettre en avant le lien logique entre les différentes phases de la formation ;
- De comprendre les raisons de la formation pour être motivé : les actions doivent être justifiées et acceptées par les apprenants
- Et de s'appuyer sur son expérience pour se retrouver : la connaissance doit sembler surgir des connaissances passées, être une adaptation de ce qui est déjà connu ; l'enseignement doit être interactif.

En conclusion, si la formation n'a pas de « sens » pour l'apprenant, alors ce dernier ne pourra adhérer à la formation reçue. Ainsi, l'équipe pédagogique réalise un accompagnement personnalisé et individualisé de chaque étudiant lui permettant d'acquérir les compétences, les savoirs et le raisonnement clinique indispensables à son futur exercice professionnel.

Une formation par alternance.

La formation par alternance est basée sur l'immersion d'un étudiant dans le monde socio-professionnel en complément de formations théoriques classiques. Ces différents temps et lieux de formation ne doivent pas simplement se juxtaposer, mais s'insérer dans le projet de formation. La pédagogie de l'alternance peut se définir en plusieurs points. C'est une pédagogie :

- Centrée sur le projet de chaque étudiant,
- Capable de prendre en compte les expériences d'autre nature que scolaires,
- Imposant aux formateurs d'accompagner le projet professionnel de chaque étudiant,
- Imposant aux étudiants d'être autonomes dans la construction de leurs compétences.

Une formation professionnalisante.

Cette formation repose sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant lui permettant de s'impliquer dans sa formation, de s'autoévaluer, d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.

Les références de structuration du programme de formation sont celles de Guy LE BOTERF et elles ont été reprises dans le groupe de travail d'élaboration des compétences à partir du référentiel des activités. L'équipe pédagogique de l'école d'infirmiers anesthésistes fait siennes les théories de l'apprentissage par compétences et son évaluation déclinées par Jacques TARDIF.

« Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif avec une prise de décision en collaboration », un professionnel « Autonome ».

Selon le philosophe Emmanuel Kant, « l'autonomie de volonté est créée par l'homme qui a la faculté de se donner ses propres lois. ». Ainsi, pour Kant, l'autonomie morale constitue l'essence de la dignité humaine, celle-là a évolué en synchronie avec celle-ci. Donc, l'autonomie ne signifie pas indépendance ou souveraineté, mais autodétermination partielle et limitée⁷.

En philosophie, « Être autonome implique une relation interdépendante à autrui, et suppose une parfaite connaissance de soi. L'autonomie peut se définir comme la capacité d'agir avec réflexion en toute liberté de choix, mais elle peut être également simplement physique. ». ⁸

En pratique professionnelle, cela définit le périmètre d'action de l'infirmier anesthésiste sur la conduite et la surveillance des actes d'anesthésie réanimation. Il y a détermination des limites professionnelles et individuelles.

En formation, c'est la détermination par l'étudiant du périmètre d'intervention de l'équipe pédagogique. Il peut venir demander l'aide qu'il désire.

Stratégie d'analyse des besoins de l'étudiant en lien avec les attentes de l'employeur et/ou du financeur concerné

Chaque année des enquêtes de satisfaction sont menées auprès des étudiants et employeurs. Les données sont présentées au conseil pédagogique.

Les étudiants participent aussi à l'enquête nationale du CEEIADE, l'analyse des résultats fait l'objet d'une présentation entre écoles.

Projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants en situations de handicap

La CGFRP met en place des mesures :

- pour favoriser l'accueil des apprenants en situation de handicap
- pour évaluer les besoins
- pour répondre aux éventuels besoins avec une équipe pluridisciplinaire compétente
- pour sensibiliser l'équipe pédagogique dans le suivi de l'apprenant

Un référent handicap est attaché au CHU de Lille. Il est formé sur cette thématique avec le soutien de l'ANFH et du FIPHP, pour conseiller et accompagner au mieux les agents dans l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé.

Ce référent est sollicité dans les cas où des étudiants/élèves accueillis présentent un handicap :

Sebastien COUVILLERS, conseiller d'orientation professionnelle, sebastien.couvillers@chru-lille.fr ou l'adresse mail générique : handicap@chu-lille.fr. Un triptyque d'information « Changeons notre regard sur le handicap » est disponible sur le site internet de chaque école/IF, sur l'espace collaboratif SharePoint de chaque école/IF, affiché dans les locaux de l'IGR et visible dans le hall d'accueil. Cette information fait également l'objet d'une intervention auprès des étudiants.

⁷ La Vie Nouvelle – secteur philosophie de la personne – 2007 – Huber Hausemer

⁸ Les concepts en sciences infirmières – M. FORMARIER et L. JOVIC – ARSI 2012 2^{ème} édition) page 87

Le bâtiment IGR et tous les services proposés sont accessibles à tous. La consultation du registre public d'accessibilité est consultable sur simple demande, à l'accueil de l'IGR.

Le personnel est sensibilisé sur la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Des aménagements sous forme de tiers temps sont attribués aux étudiants qui le nécessitent lors des évaluations écrites et orales (sous réserve de la production d'un justificatif).

Individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours

La mission principale de l'école d'IADE est de former des infirmiers spécialisés en anesthésie et réanimation. Le présent plan décrit l'ensemble de l'approche qui a pour objectif d'accompagner les étudiants dans leur parcours de formation et d'en prévenir la rupture lorsque cela n'est pas souhaité et motivé par l'apprenant.

Les objectifs

- Faciliter et optimiser le parcours de formation et de professionnalisation,
- Identifier les risques de rupture de parcours,
- Accompagner les apprenants en difficulté afin de prévenir les ruptures de parcours,
- Accompagner les apprenants qui souhaitent interrompre en les informant de leurs droits, notamment ceux liés à la reprise de formation.

La détection des risques de rupture de parcours

L'identification des principales difficultés :

D'apprentissage :

- Difficultés de compréhension des consignes, des contenus,
- Difficultés à faire les liens utiles et défaut d'intégration à la pratique clinique
- Difficultés à assumer la charge de travail,
- Problème de concentration,
- Résultats en dessous du niveau attendu, travaux non rendus, nombreuses revalidations

Financières :

- Absence ou insuffisance de revenu
- Difficulté de logement
- Difficulté à se déplacer pour les stages
- Familiales ou sociales :
- Rupture familiale
- Charge familiale, parent isolé, enfant en bas âge

Psychologiques :

- Expression d'un mal être ou alerte donnée par les autres apprenants
- Comportement non adapté en stage et/ou au sein de l'école
- Comportement en retrait, non adapté par rapport aux autres apprenants

De santé :

- Nombreuses absences
- Expression des problèmes de santé par l'apprenant

Indicateurs transversaux :

- Absentéisme,
- Retards répétés,
- Comportements inadaptés

Les personnes ressources pour la détection :

- **Les formateurs référents de promotion :**

Ils suivent les étudiants d'une promotion durant toute leur scolarité au travers des enseignements théoriques, des travaux de groupe et des rencontres en stage.

Ils les accompagnent durant tout leur parcours au travers d'un suivi pédagogique individualisé, mis en œuvre au travers d'entretiens individuels, de temps de régulation, de questionnement sur l'apprentissage et les conditions propices à l'acquisition des compétences visées par le référentiel de formation.

Ils développent une relation de confiance favorisant les échanges et permettant à l'étudiant d'exprimer ses éventuelles difficultés.

Ils sont à même de détecter des difficultés d'apprentissage, un changement de comportement, un dysfonctionnement, et peuvent se faire le porte-parole de plainte de l'apprenant

- **La coordinatrice pédagogique**

En collaboration avec les formateurs référents de promotion, ils accompagnent les étudiants durant tout leur parcours et plus particulièrement en cas de difficulté. Il guide l'équipe pédagogique dans ces choix pour favoriser des conditions d'apprentissage en adéquation avec les besoins des étudiants et les exigences du référentiel de formation. Il garantit le cadre juridique pour accompagner l'étudiant dans ces prises de décisions.

- **L'assistante :**

Elle est en première ligne sur les questions financières, administratives. Le lien particulier qu'elles développent avec les apprenants, permet à ces derniers d'exprimer leurs difficultés et leurs besoins dans ces domaines.

- **Les délégués de promotion :**

Ils représentent les étudiants de la promotion, leur mission consiste notamment à recueillir les difficultés et faire le lien avec l'équipe pédagogique. Etant eux-mêmes étudiants ils occupent une place importante dans la chaîne de détection.

- **Les tuteurs, encadrants et maîtres de stage**

En collaboration étroite avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, ils instaurent un suivi des apprentissages cliniques, détectent les difficultés et adaptent l'encadrement en stage en fonction des besoins des étudiants.

La prévention des ruptures de parcours de formation

La prévention des ruptures concerne l'ensemble du processus de formation, de la sélection jusqu'à la diplomation. Elle implique une collaboration étroite entre l'équipe pédagogique, les tuteurs, les encadrants et maître de stage. Elle nécessite bienveillance, équité de traitement pour l'ensemble des étudiants, consensus de l'ensemble des acteurs et un respect des textes législatifs ainsi que des directives de l'institution et des organismes de tutelles.

Elle s'appuie sur une information éclairée, des outils pédagogiques, une procédure d'accueil renforcée, un travail de collaboration entre maître de stage/encadrants et équipe pédagogique ainsi qu'un suivi individualisé de l'étudiant.

1. Information éclairée

- Conditions de vie et d'études

L'information sur les conditions de vie et d'études au sein de la formation doit être à disposition des candidats au concours puis aux primo entrants.

- Déroulement des études

Le déroulement de la formation est communiqué et explicité aux étudiants dès leur intégration, tout comme les attendues et les exigences de la formation (éléments également abordés lors des entretiens oraux des concours). Toutes modifications sont communiquées aux étudiants et répondent aux mêmes exigences. Les documents relatifs au déroulement de la formation sont affichés, mis à disposition des étudiants et réactualisés par l'équipe pédagogique.

- Dispositifs d'aide

Un exposé des différents dispositifs d'aide est aussi inclus dans les séquences d'accueil des formations et est décrit dans le livret d'accueil des étudiants.

2. Les outils pédagogiques

Un ensemble d'outils est mis à la disposition des étudiants pour faciliter leur intégration, leurs démarches administratives et l'acquisition de leurs compétences.

- Plateforme de cours
- Tutoriel d'accès aux différents outils numérique
- Guide d'auto évaluation en stage
- Traçabilité des prises en charge cliniques
- Recueil des principaux textes législatifs et recommandations d'experts
- Livret de pharmacologie
- Livrets d'accueil en stage
- Règlement intérieur
- Projet pédagogique

3. L'accueil

- Au sein de l'école d'IADE
 - Rencontre et temps de partage entre promotion

En complément de l'accueil de l'étudiant par l'équipe pédagogique, un temps d'échange et de partage convivial entre étudiants de 1^{ère} année et de 2^{ème} année est proposé en début de formation. Cette rencontre a pour objectif de faciliter la collaboration entre promotions (notamment au cours des enseignements cliniques) et de formaliser un parrainage entre primo entrants et étudiant de 2^{ème} année.

- Au sein des terrains de stage

Une journée d'observation est organisée pour les étudiants avant leur première mise en stage. Ces visites permettent aux étudiants d'appréhender les locaux, l'organisation globale de travail ainsi que les ressources matérielles dont ils peuvent bénéficier (vestiaires, parking, self...). Ces visites sont également des moments privilégiés pour aller à la rencontre des maîtres de stage et des encadrants.

4. La collaboration entre maîtres de stage et tuteurs/équipe pédagogique

Visite de stage maître de stage/encadrant/cadre pédagogique

Ces visites permettent de prendre connaissance des spécificités de chaque terrain de stage, d'aller à la rencontre des équipes encadrantes pour mieux apprécier l'offre de stage et la capacité d'accueil. Elles sont également l'occasion d'échanger avec les équipes encadrantes sur leur projet d'encadrement.

5. Le suivi individualisé

Le suivi individuel dont bénéficie chaque étudiant (entretien individuel annuel, visite de stage, régulation etc.), permet la détection des difficultés et favorise la mise en œuvre de mesures d'accompagnement ciblées sur les problématiques rencontrées. Comme l'étudiant est acteur de sa formation, il peut aussi être demandeur auprès de l'équipe pédagogique.

- Suivi des acquisitions des compétences cliniques et théoriques

Les évaluations et appréciations de stage sont traitées et saisies par les formateurs référents de promotion à chaque fin de stage. Chaque étudiant 1^{er} année bénéficie d'une visite de stage semestrielle au cours de laquelle, le formateur référent de promotion évalue les compétences de l'étudiant et sa progression en lien avec son

parcours de stage et l'avancée dans la formation. Les étudiants de 2^{ème} année bénéficient également d'une visite en stage durant l'année scolaire.

Concernant les enseignements théoriques, un bilan des validations d'UE est établi et communiqué à chaque étudiant. En cas d'échec, les dates de 2^{ème} session sont établies et transmises.

Toutes difficultés en stage et/ou non validation d'UE sont analysées avec l'ensemble de l'équipe pédagogique pour déterminer collégalement des mesures d'accompagnement spécifiques.

- Suivi individuel

Un entretien individuel annuel est proposé en fin du 1^{ier} et 3^{ème} semestre au cours duquel l'étudiant s'autoévalue et échange avec le formateur référent de promotion sur les difficultés rencontrées qui apporte informations, conseils et appuient au regard des problématiques soulevées.

- Suivi des absences/retards

La procédure en cas d'absence/retard est communiquée dès le début de la formation à l'étudiant au travers du règlement intérieur (annexe 2). Le suivi est assuré, s'appuyant sur les relevés de présence en stage (signés par les maîtres de stage), les états de présence en cours et les documents justificatifs fournis par l'étudiant. Toutes absences prolongées et/ou répétées et retards sont analysés par l'équipe pédagogique et peuvent faire l'objet de stage de rattrapage.

Les mesures d'accompagnement spécifiques

- Visite de stage à la demande des encadrants, de l'équipe pédagogique ou de l'étudiant

En cas de difficultés en stage, une visite complémentaire est instaurée dans les 7 jours. L'objectif de cette visite est d'apporter un soutien aux encadrants, de faire un bilan avec l'étudiant sur ces compétences cliniques et de déterminer des pistes d'amélioration. Elle est aussi l'occasion de régler d'éventuels conflits et/ou des problématiques de comportement inapproprié de l'étudiant.

- Entretien individuel complémentaire

Sur rendez-vous, l'étudiant peut solliciter l'équipe pédagogique en cas de difficulté. De son côté l'équipe pédagogique peut convoquer celui-ci si elle détecte des difficultés, l'objectif étant de faire un bilan et de mettre en place un contrat pédagogique adapté à la situation.

- Régulation de mémoire individuelle

Dans le cadre de leur mémoire professionnel, les étudiants bénéficient de l'aide de leur directeur de mémoire ainsi que de guidances individuelles par l'équipe pédagogique.

6. Des ressources institutionnelles d'aide individuelle

- Les services sociaux universitaires

Aide à la mobilité, aide logement, bourse,

Médecine universitaire et professionnelle selon PPH

- Les services départementaux et régionaux

Aide à la mobilité

- Une consultation avec psychologue

<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

- Qualité de vie au travail

Des outils concrets pour le bien-être et la santé au travail des professionnels, médecins et infirmiers de notre spécialité, l'anesthésie réanimation <https://sfar.org/comites/sante-au-travail-smart/>

La planification de l'alternance

L'organisation de la formation a pour postulat la valorisation du travail en équipe.

Attributions de l'équipe pédagogique

Le directrice de l'école, directrice des soins, dirige et gère administrativement l'école. Elle est accompagnée par le directeur scientifique, Monsieur le Professeur TAVERNIER Benoît, du Pôle d'anesthésie réanimation Hôpital SALENGRO, qui est le garant de la qualité des intervenants.

La coordinatrice pédagogique est chargée de l'organisation des enseignements théoriques et cliniques, de l'organisation pédagogique de la formation initiale, continue et préparatoire ainsi que de l'animation de l'équipe pédagogique.

Les formateurs ont la responsabilité conjointe de la pédagogie des quatre semestres. Un formateur est référent pour une année de formation. Les formateurs organisent les calendriers de cours et les examens écrits et pratiques pour les différents semestres. De plus, les formateurs assurent l'enseignement d'un certain nombre de thèmes durant les quatre semestres et l'enseignement clinique formatif dans les différents lieux de stage. Cela leur permet d'avoir une vision d'ensemble de la formation des étudiants des deux promotions.

Pour toutes ces activités, l'équipe est assistée d'une secrétaire. En période de vacances, une permanence est assurée par un des membres de l'équipe.

La formation à l'école

Le contenu de la formation est précisé dans l'arrêté du 23 juillet 2012. L'enseignement se répartit en cours théoriques, travaux dirigés et enseignements cliniques.

La formation permettant la reconnaissance du grade de MASTER au diplôme d'état d'infirmier anesthésiste suit le schéma universitaire de répartition des enseignements en 4 semestres.

4 semestres de formation

L'ensemble des enseignements est réparti sur 7 Unités d'enseignement et des enseignements cliniques en stages. La répartition horaire sur les 4 semestres se déroule selon le tableau suivant :

Répartition du temps de formation IADE (grade Master)													
CALENDRIER	1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total des 2ans		TPG	Par EU total	ECTS
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures			
Enseignements théoriques, travaux recherche, évaluation	8	280	6	210	8	280	4	140	26	910			
UE1:SCIENCE HUMAINES, SOCIALES ET DROIT						45		30		75	30	105	6
UE2 SCIENCE PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES		60		60						120	30	150	8
UE3 FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE, REANIMATION ET URGENCE		135		105						240	60	300	14
UE4 EXERCICE DU METIER D'IADE dans des domaines spécifiques		30		0		110		45		185	50	235	10
UE5 ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE		15		15		60		35		125	60	185	6
UE6 INTEGRATION DES SAVOIRS		40		30		30		30		130	50	180	10
UE7 MEMOIRE						35				35	70	105	6
		280		210		280		140		910	350	1260	60
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)	14	490	14	490	14	490	16	560	58	2030			
TRAVAIL PERSONNEL GUIDE(1) TPG	3	105	2	70	3	105	2	70	10	350			
Congés annuels CA	1	35	4	140	1	35	4	140	10	350			
Total des 2 ans	26	910	26	910	26	910	26	910	104	3640			

Les enseignements théoriques et dirigés

Les cours théoriques permettent à l'étudiant d'approfondir ses connaissances sur la physiologie, la physiopathologie des grandes fonctions de l'organisme et la pharmacologie. Ils servent à la compréhension des techniques et protocoles d'anesthésie et de réanimation quels que soient le patient et la chirurgie.

Les travaux dirigés visent à développer les capacités de réflexion, de compréhension, d'analyse et de synthèse, de pratique réflexive dans l'exercice professionnel. Un formateur assure l'animation de ces travaux de groupe parfois en collaboration avec une équipe d'anesthésie médecin ou infirmière anesthésiste ou un laboratoire. Les méthodes employées varient selon les thèmes abordés. En fonction de la disponibilité des salles, le groupe peut être divisé pour faciliter les échanges.

- Visites d'observation du rôle de l'IADE au bloc opératoire
- Cas cliniques : analyse de feuilles d'anesthésie ou analyse de situations professionnelles
- Démonstration de matériel (CEC, Chirurgie thoracique, intubation difficile, monitoring, Respirateur Aisys, Matériel spécifique)
- Manipulation de matériel (intubation, carte de CPTU)
- Simulations (prise en charge pré hospitalière, FGSU 2ème niveau, PEC de l'arrêt cardio respiratoire au bloc opératoire, chez la parturiente, en SMUR, aux urgences, PEC d'une intubation difficile inopinée, PEC d'une crise d'hyperthermie maligne, intubation uni-pulmonaire, gestion d'une situation de crise et des conflits, communication thérapeutique) Cette année une journée de simulation entière sera organisée sous forme de séminaire d'accueil pour les étudiants première année.
- Visites d'observation dans des services spécifiques : circulation extra corporelle en CCV, hyperbarie, visite du SAMU et de l'héliport et du centre NRBC.
- Méthodologie des examens de semestres.

Répartition des ECTS

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles.

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques. Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis sera favorisée lors de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.

La validation des unités d'intégration reposera sur :

- L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations ;
- La capacité d'analyse des situations proposées.

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

Chaque semestre, l'obtention de 30 ECTS valide la formation. Une commission d'attribution des crédits se réunit en fin de semestre.

Il faut 120 ECTS pour obtenir le grade master. Un jury d'attribution du diplôme d'état est présent suite à la 4ème commission d'attribution des crédits.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session se déroule au plus tard en septembre. En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se représenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

	1er Semestre		2e Semestre		3e Semestre		4e Semestre		Total 2 ans	
Enseignements théoriques, TD recherche, évaluation	8 semaines	280 heures	6 semaines	210 heures	8 semaines	280 heures	4 semaines	140 heures	26 semaines	910
ECTS théorie		16		14		16		14		60
Enseignements CLINIQUES (STAGES)	14	490	14	490	14	490	16	560	58 semaines	2030

Organisation des semestres 1 et 2

Répartition des UE des semestres 1 et 2

CALENDRIER	1er Semestre		2e Semestre		Total semestres 1 et 2	
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures
Enseignements théoriques, travaux de recherche, évaluation	8	280	6	210	14	490
UE2 SCIENCE PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES		60		60		120
UE3 FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE, REANIMATION ET URGENCE		135		105		240
UE4 EXERCICE DU METIER D'IADE dans des domaines spécifiques		30		0		30
UE5 ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE		15		15		30
UE6 INTEGRATION DES SAVOIRS		40		30		70
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)	14	490	14	490	28	980
TRAVAIL PERSONNEL GUIDE(1) TPG	3	105	2	70	5	175

Le temps de stage est validé par un rapport de stage et l'acquisition des compétences se fait progressivement sur l'ensemble de la formation. Pour les semestres 1 et 2, le temps global théorique est de 490 heures, le temps global de stages est 980 heures. Total 1ère année : 1470 heures.

Organisation des semestres 3 et 4

Répartition des UE des semestres 3 et 4

CALENDRIER	3e Semestre		4e Semestre		Total semestres 3 et 4		Total des 2 ans	
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures
Enseignements théoriques, travaux de recherche, évaluation	8	280	4	140	12	420	26	910
UE1:SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT		45		30		75		75
UE2 SCIENCE PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MEDICALES								120
UE3 FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE, REANIMATION ET URGENCE								240

UE4 EXERCICE DU METIER D'IADE dans des domaines spécifiques		110		45		155		185
UE5 ETUDES ET RECHERCHE EN SANTE		60		35		95		125
UE6 INTEGRATION DES SAVOIRS		30		30		60		130
UE7 MEMOIRE		35		0		35		35
		280		140		420		910
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES)	14	490	16	560	30	1050	58	2030
TRAVAIL PERSONNEL GUIDE(1) TPG	3	105	2	70	5	175	10	350

- Pour les semestres 3 et 4, le temps global théorique est de 420 heures. Le temps global de stages est 1050 heures. Total 2^{ème} année : 1470 heures

Le mémoire professionnel

Le mémoire professionnel est un travail personnel, individuel ou en binôme dans la rédaction et la présentation.

Il est l'application d'une méthode de recherche.

L'école d'infirmiers anesthésistes de Lille a mis en place un dispositif pédagogique basé sur la recherche d'une des dimensions des pratiques professionnelles des infirmiers anesthésistes. Le travail de recherche demandé traite un questionnement de la pratique professionnelle infirmière anesthésiste. Les thématiques sont validées par le conseiller scientifique.

Cela procède pour l'étudiant à mettre en œuvre une démarche de recherche sur un sujet ou objet en lien avec son projet professionnel. Ce travail est un outil visant à faire comprendre plus qu'à résoudre.

Les questions vont naître des activités qui vous sont propres en tant que professionnel. Il s'agit principalement de comprendre un phénomène, de répondre à une interrogation ou de réfléchir sur un contexte professionnel infirmier anesthésiste.

Les objectifs pédagogiques de ce travail sont multiples. Le mémoire professionnel vise à développer et à favoriser :

- L'acquisition de connaissances dans un champ particulier du savoir, non développé dans la formation.
- L'esprit critique par la réflexion professionnelle en exprimant une curiosité professionnelle et une ouverture d'esprit.
- La valorisation de ces travaux de recherche en présentant les abstracts et/ou les posters aux professionnels lors des congrès et conférences afin de contribuer à la valorisation du travail de recherche et à l'attractivité de l'école.

Les objectifs se déclinent donc ainsi :

- Acquérir une méthode de recherche : faisant suite au travail de fin d'étude réalisé pendant le cursus de formation en Institut de Formation en Soins Infirmiers, le mémoire professionnel continue l'initiation à la recherche dans la discipline des sciences infirmières. Le niveau d'exigence est majoré puisque la maturation professionnelle le permet.
- Identifier une question pertinente à l'exercice professionnel.
- Rechercher des concepts afin d'avoir une compréhension des phénomènes observés et enrichir la réflexion personnelle et professionnelle. Ces concepts servent à éclairer l'avis personnel émis par l'auteur/étudiant tant sur le questionnement que dans les solutions.

- Utiliser différents outils d'investigation : la création de l'outil de recherche doit être en adéquation avec la méthode de recherche retenue et le sujet traité en respectant l'éthique de la recherche et de la profession.
- Développer les capacités d'analyse et de synthèse : Recueillir, dépouiller, classer, trier des données pour une analyse globale (quantitative) et croisée (qualitative, précise sur les points souhaités par l'auteur). Dans certains travaux, l'utilisation de statistiques est recommandée. L'analyse se fait en lien avec les concepts retenus et développés dans le travail. L'expression personnelle est argumentée.
- Formaliser une production écrite en respectant des normes de présentation imposées.
- Exposer le travail et l'argumenter oralement face à un jury : l'exposé oral est une synthèse du travail privilégiant une ou deux idées maîtresses du travail. Cet exposé peut se réaliser avec les outils pédagogiques tels que vidéo projecteur, rétroprojecteur etc...
- Réaliser un poster du travail pour information : c'est le retour d'information obligé à ceux qui ont participé à l'enquête (éthique et professionnalisme).

Ce travail permet à l'étudiant de s'impliquer et de justifier un positionnement professionnel dans le respect d'une rigueur méthodologique. C'est une occasion d'investissement personnel. La contribution participe à l'enrichissement de la connaissance dans le champ disciplinaire de la science infirmière.

Liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

Les coordonnées des différents lieux de stage sont actualisées chaque année, voir annexe 3.

• Répartition des stages des semestres 1 et 2

Stages Obligatoires 1ère Année pour 35 étudiants	Capacité	S1P1+ douleur	S1P2+ douleur
Semaines		4+2	6+2
Stage douleur HURIEZ	2	6	6
Stage douleur traumatologie	1	3	3
Stage douleur Jeanne de Flandre gynécologie	1	3	3
Stage douleur pédiatrie Jeanne de Flandre	1	3	3
Stage douleur COL	2	6	6
Stage CH de Béthune	1	3	3
	6	24	24

			S1P1 douleur 7 ECTS	+	S1P2 douleur 7 ECTS	+	S2P1 6 ECTS		S2P2 5 ECTS		S2P3 5 ECTS	
	Capacité		Mardi 14 Octobre 25 au Vendredi 19 Décembre 25		Mardi 6 Janvier 26 au Vendredi 13 Mars 26		Mercredi 18 mars 26 au Vendredi 19 Juin 26		lundi 22 Juin 26 au Vendredi 21 Aout 26		lundi 24 Aout 26 au Vendredi 25 septembre 26	
Plateau tech HURIEZ	6		6		6		6		5		6	
OPHT HURIEZ	2		0		1		1		1		1	
ORL HURIEZ	2		2		2		2		2		2	
Spécialités SALENGRO	4		4		4		4		4		4	
Spécialités Valenciennes	1		1		1		1		1		1	
Traumato SALENGRO	3		3		3		3		4		3	
Traumato St PHI	1		1		1		1		1		1	
Traumato CALOT	1		0		1		1		0		1	
Traumato TOURCOING	1		1		1		1		1		1	
Traumato DKQUE	1		1		1		1		1		1	
Traumato SECLIN	1		1		1		1		1		1	
Traumato LENS	1		1		1		1		1		1	
Gynécologie J de F	2		2		2		2		2		2	
Bloc LENS	1		1		1		1		1		1	
Bloc ST PHILIBERT	1		1		1		1		1		1	
Bloc TOURCOING	1		1		1		1		1		1	
Bloc ARMENTIERES	1		1		1		1		1		1	
Bloc ROUBAIX VP chir gén	2		2		2		2		2		2	
Bloc SECLIN	2		2		2		2		2		2	
Bloc VALENCIENNES	2		2		2		2		2		2	
Bloc DUNKERQUE	1		1		1		1		1		1	
Bloc COL	2		2		2		2		2		2	
Bloc St OMER	1		1		1		1		1		1	
Bloc BOULOGNE	1		1		1		1		1		1	
Bloc CAMBRAI	1		0		1		1		1		1	
Bloc DENAIN	1		1		1		1		1		1	
Bloc MAUBEUGE	1		1		1		1		1		1	
Bloc St VINCENT de PAUL	1		1		1		1		1		1	
Bloc DOUAI	1		1		1		1		1		1	
BLOC CALAIS	1		1		1		1		1		1	
Bloc Hazebrouck	1											
Bloc BETHUNE	1		1		1		1		1		1	

Remarques :

- Bloc Général de Tourcoing : Fermeture pour travaux du 30/09/2025 au 01/01/2027 : pas de possibilité d'accueil de stagiaire IADE.
- bloc générale Denain : Pas d'accueil de stagiaire IADE de l'école de Lille et d'Amiens : pb de tutorat.

• Répartition des stages des semestres 3 et 4

STAGES OBLIGATOIRES	Stage S3P1 du 13/10 au 07/12/2025	Stage S3P2 du 10/12/2025 au 01/02/2026	Stage S3P3 du 04/02 au 22/03/2026	Stage S3S4 P4 du 25/03 au 25/05/2026	Stage S4P1 du 28/05 au 28/06/2026	Stage S4P2 du 29/06 au 23/08/2026	Stage S4P2 du 24/08 au 20/09/2026	STAGES OBLIGATOIRES
SMUR LILLE	2	1	1	4	4	2 +/- 4	4	SMUR LILLE
SMUR ARMENTIERES	0	1	1	1	1	1	1	SMUR ARMENTIERES
SMUR BOULOGNE /MER	0	0	1	0	0	0	0	SMUR BOULOGNE /MER
SMUR LENS	1	1	1	1	1	2	1	SMUR LENS
Pédiatrie JDF	2	1	2	4	4	4	4	Pédiatrie JDF
Pédiatrie Valenciennes	1	0	0	0	1	0	1	Pédiatrie Valenciennes
Pédiatrie Roubaix	1	1	0	1	1	0	1	Pédiatrie Roubaix
Pédiatrie Lens	1	1	1	1	1	1	1	Pédiatrie Lens
Maternité JDF	1	3	3	3	3	3	3	Maternité JDF
Maternité LENS	1	1	1	1	1	1	1	Maternité LENS
Maternité BEAUMONT Roubaix	0	0	1	1	1	1	1	Maternité BEAUMONT Roubaix
Maternité Valenciennes	0	0	0	0	1	1	0	Maternité Valenciennes
Maternité SECLIN	0	0	0	1	0	0	1	Maternité SECLIN
ULR2694 METRICS - UFR35 - PAUL QUINDROIT	2	2	2					ULR2694 METRICS - UFR35 - PAUL QUINDROIT
Recherche CIC-IT inserm 807 (M JEANNE)	2	2	2					Recherche CIC-IT inserm 807 (M JEANNE)
Recherche EA 2694 Pr Wiel et Hubert		2						Recherche EA 2694 Pr Wiel et Hubert
Recherche EA 7365 Dr GENAY	2	2						Recherche EA 7365 Dr GENAY
UMR 1011 Pr SUSEN		1	1					UMR 1011 Pr SUSEN
Elsa JOSEFOWICZ	1	1	1					Elsa JOSEFOWICZ
Dr FALCONE	1	1	1					Dr FALCONE
CIC 1403 E KASPRZYK	1	1						CIC 1403 E KASPRZYK
Relations Hôte Pathogène Pr KIPNIS	1	1						Relations Hôte Pathogène Pr KIPNIS
Recherche EA 4489 C.BESENGEZ Pôle recherche 5ème étage		1	1					Recherche EA 4489 C.BESENGEZ Pôle recherche 5ème étage
Recherche DUARMU (simulation Pr LEBUFFE/Dr NUNES)	1 1		1					Recherche DUARMU (simulation Pr LEBUFFE/Dr NUNES)
STAGES OPTIONNELS								STAGES OPTIONNELS
Chir Thoracique	1	1	1	1	1	1	1	Chir Thoracique
Brûlés	2	2	2	2	2	2	2	Brûlés
Bloc Neurochir/neuroradio	3	4	4	4	4	4	4	Bloc Neurochir/neuroradio
Urgences	3	2	3	4	3	4	3	Urgences
Bloc CCV Lille	2	1	2	3	3	3	3	Bloc CCV Lille
Bloc CCV Lens	1	1	1	1	1	1	1	Bloc CCV Lens
CMCA	1	0	2	2	2	3	2	CMCA

Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

La formation en stage

C'est un moyen privilégié, par lequel l'étudiant peut mettre en pratique ses compétences et ses connaissances. Les stages permettent d'acquérir les gestes techniques mais également de vivre les différentes situations professionnelles auxquelles le professionnel est confronté.

Les situations cliniques, rédigées par les équipes du terrain à partir de leurs activités, assurent le support de l'apprentissage en stage. Cette formule permet aux étudiants de s'autoévaluer en cours de stage.

Les feuilles d'évaluation du stage sont distribuées aux étudiants en début de stage. Ils comprennent une grille d'évaluation des compétences permettant de valider le stage considéré selon un barème progressif d'acquisitions.

Des réajustements au cours d'entretiens individuels sont possibles avec les étudiants et/ou les personnes responsables de l'encadrement du stage.

Encadrement en stage

Il est effectué par les médecins anesthésistes, médecins, chercheurs et infirmiers anesthésistes encadrant les étudiants. Cet accompagnement vise l'application technique des connaissances théoriques, le contrôle des compétences et l'acquisition des attitudes et comportements professionnels idoines.

Les objectifs de l'enseignement clinique en stage sont les suivants :

- Motiver les étudiants à appréhender de manière adaptée les différentes situations professionnelles auxquelles les professionnels sont confrontés et à y répondre de manière efficace
- Les renseigner sur leur niveau d'apprentissage et de compétence,
- Leur permettre, avec l'aide des infirmiers anesthésistes et des formateurs, de réajuster leurs connaissances.

Les participants sont en fonction des disponibilités : un ou une Infirmière anesthésiste du service, volontaire, et un membre de l'équipe pédagogique de l'école. Il y a 2 à 3 évaluations par an en bloc opératoire.

La démarche se décompose ainsi :

Les étudiants sont prévenus de la date de l'enseignement clinique.

Ils informent le médecin anesthésiste responsable eux-mêmes et choisissent avec lui (ou elle) un patient dont la pathologie et la difficulté des soins à assurer seront proportionnelles à son niveau d'apprentissage.

L'étudiant aura tout loisir de consulter le dossier du malade, de dialoguer avec lui, d'interroger les Médecins et les Infirmiers (ères) afin de découvrir le ou les soins à effectuer en anesthésie selon le patient, l'intervention et les particularités du service.

Mais, il est bien entendu que ces enseignements ne doivent pas perturber la bonne marche du service. L'enseignement clinique respectera le niveau de l'étudiant et correspondra aux apprentissages du stage considéré.

L'enseignement clinique consiste en un accompagnement d'une situation professionnelle sur le lieu du stage.

Les critères retenus portent sur le comportement, les connaissances, l'autonomie, les compétences et le positionnement professionnel. L'accompagnement va privilégier l'efficacité, la sécurité, la rigueur, l'habileté et la vigilance durant la situation professionnelle.

Le formateur centre l'enseignement clinique sur le cœur de métier en prenant le travail réel comme objet de réflexion, (lien entre le lieu d'acquisition des savoirs et le lieu d'acquisition des savoirs faire et savoir être).

Une analyse réflexive de pratiques à partir de la prise en charge d'un patient du pré opératoire au post opératoire, réalisée et surveillée par l'étudiant, est rédigée par l'étudiant. Il est attendu dans ce travail une analyse critique des données relatives au patient, au type de chirurgie, à l'anesthésie réalisée (technique et protocole médicamenteux), aux événements péri-opératoires et à la surveillance qui en découle.

Il est demandé d'établir pour le patient analysé des priorités dans la prise en charge et d'explicitier les choix retenus.

Dans le premier travail, la check-list d'ouverture de site d'anesthésie sera détaillée. Ce travail ne doit pas dépasser dix pages recto-verso.

Les connaissances seront regardées par rapport au travail réalisé mais également en fonction des différentes questions posées qui se rapportent au programme en cours.

L'enseignement clinique en stage doit mettre en évidence la curiosité intellectuelle, les capacités techniques, les capacités d'adaptation et les capacités relationnelles de tous les étudiants infirmiers anesthésistes quel que soit leur niveau d'apprentissage.

Stage recherche

Parmi les stages, 4 semaines sont effectuées au sein d'une équipe de recherche. Ce stage se déroule dans le semestre 3. La quatrième période stage recherche empiète de 2 semaines sur le semestre 4. Il correspond à l'UE 5.

Le but de ce stage est de faire participer l'étudiant à une recherche principalement scientifique (mais les domaines de l'éducation ou des sciences humaines ne sont pas exclus) et d'en comprendre les buts, la méthodologie et les implications en fonction des hypothèses de résultats. L'implication dans la recherche pouvant se situer à tous les niveaux de la recherche : conception du projet et écriture du protocole, réalisation de la recherche proprement dite, analyse et exploitation des résultats de celle-ci. L'étudiant pourra être associé à différentes étapes du protocole de recherche.

Les objectifs du stage recherche sont les suivants :

1. Prendre connaissance et comprendre l'ensemble de la démarche de la recherche.

Prendre connaissance et comprendre le protocole en cours.

Prérequis de la recherche : analyse bibliographique.

Objectifs de la recherche.

Méthodes utilisées (éventuellement discuter d'autres méthodes qui auraient pu être utilisées).

Problèmes qui se sont posés : techniques, méthodologiques, éthiques...

Importance des résultats escomptés sur la pratique, envisager des hypothèses de résultats si étude non terminée.

Notion de gradation de l'importance d'une recherche au sein de la recherche en général.
Être capable de définir ce que cette démarche de recherche a apporté à son approche professionnelle.
2. Participation à une étape du protocole de recherche.

L'intérêt du stage est de faire participer l'étudiant à une réelle démarche de recherche, dès lors toute recherche labellisée, qu'elle soit biomédicale, translationnelle ou de sciences humaines, sociales, juridiques et de l'ingénieur peut être l'objet du stage. Les recherches ayant une « validation » sous forme par exemple d'un PHRC ou d'un PHRIP sont bien sûr à privilégier.

Le maître de stage est un chercheur et enseignant, chercheur de structures reconnues (équipe de recherches CRC, CIC, DRC), investigateurs de PHRC. Les lieux de stage sont soit un service hospitalier (recherche clinique), principalement dans le domaine de l'anesthésie, de la réanimation et de l'urgence, d'un centre d'investigation clinique, un laboratoire labellisé (recherche plus fondamentale ou dans le domaine des sciences humaines).

La restitution de ce stage recherche se fera sous forme d'un rapport synthétique, de 6 à 8 pages, et fera l'objet d'une présentation orale devant un enseignant chercheur, un membre de l'équipe pédagogique de l'école appartenant à la filière anesthésie-réanimation et le maître de stage. Ce rapport a pour objet de décrire le sujet du protocole de recherche, d'apprécier la compréhension du sujet dans sa globalité et aussi de la période précise où l'étudiant s'y inclut pendant le stage. Il s'attachera à décrire le ou les buts, l'objectif, les hypothèses de résultats retenus, la méthodologie, et l'implication de l'étudiant au moment où celui-ci intervient.

Ce rapport permettra à l'étudiant et aux encadrants de faire le bilan de ce stage et de mesurer l'apport quant à cette démarche recherche.

Le stage recherche vaut 4 ECTS et le rapport de stage valide la sous UE 5-2 avec 2 ECTS.

Modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages par les étudiants

Un questionnaire de satisfaction permet aux étudiants de s'exprimer sur la qualité des lieux de stages. Les items suivants sont évalués :

- Les informations délivrées avant votre arrivée en stage
- L'accueil
- La présentation des locaux
- La remise des documents d'accueil en stage
- La mise à disposition de vos plannings
- L'identification de vos tuteurs, référents
- Les tenues professionnelles
- Les vestiaires
- La restauration
- Le stationnement
- La localisation de vos lieux de stage
- La présentation de vos objectifs de stage
- La présentation des objectifs du lieu de stage
- La prise en compte de vos objectifs du lieu de stage
- La prise en compte de vos prérequis théoriques et pratiques
- L'accès aux supports et outils d'apprentissage
- L'accompagnement pédagogique et clinique

- Les relations avec l'équipe pluriprofessionnelle
- Le climat relationnel facilitant l'apprentissage
- [L'évaluation en stage](#)
- Les moyens mis en place pour acquérir les compétences attendues
- Le renforcement, le développement et l'acquisition des compétences professionnelles
- La présentation des objectifs pédagogiques

Il y a également la possibilité de déclarer un événement indésirable pour une fiche de déclaration.

En version numérique accessible :

- Par QR code au sein de l'IGR
- Sur le « SHAREPOINT étudiants IGR », espace de chaque école/IF, rubrique Accueil et Déclaration d'événement, et onglet « déclaration d'événements indésirables »
- Sur le lecteur partagé des écoles/IF, B/CGFRP/QUALITE

En version papier : disponible à l'accueil de l'IGR et à déposer dans la boîte aux lettres dédiée « FEI »

Organisation des examens et modalités d'évaluation : généralités

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des écoles : Les épreuves sont écrites ou orales, individuelles ou collectives selon le descriptif du semestre. Les épreuves sont des questions à réponses courtes, des synthèses de cas cliniques ou des dossiers à thème.

Dans chaque semestre, il y a 2 périodes d'examen sauf pour le semestre 4.

Chaque sous unité d'enseignement composant l'unité d'enseignement (UE) est questionnée. La moyenne des questions de la sous UE est calculée et multipliée par un coefficient correspondant à sa valeur en ECTS. La note obtenue pour l'UE doit être égale ou supérieure à la moitié des points attribués à l'UE sans note inférieure à celle désignée valeur seuil dans chaque sous UE.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session se déroule début septembre.

Organisation examens et modalités d'évaluation des semestres 1 & 2 (voir le dispositif d'évaluation en annexe)

Le Diplôme d'État d'infirmier anesthésiste

Acquisition du DEIA

Le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 7 compétences du référentiel défini à l'annexe 2 :

60 crédits européens pour les unités d'enseignement ;

60 crédits européens pour la formation pratique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

Par l'acquisition de l'ensemble

Validation des Unités d'enseignement

La validation des unités d'enseignement est attestée par un jury semestriel composé :

- Du président d'université ou son représentant, président ;
- Du directeur scientifique ;

- Du directeur de l'école ;
- Du responsable pédagogique ;
- D'un ou de plusieurs formateurs référents des étudiants infirmiers anesthésistes ;
- D'un ou de plusieurs représentants de l'enseignement universitaire ;
- D'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, le directeur de l'école et le formateur responsable du suivi pédagogique présentent au jury semestriel les résultats des étudiants afin que celui-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Les résultats sont ensuite transmis à chaque étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés au jury semestriel, lequel décide de présenter ou non l'étudiant infirmier anesthésiste devant le jury d'attribution du diplôme d'Etat.

Le Jury du DEIA

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, comprend :

- 1- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président
- 2- Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional en agence régionale de santé ;
- 3- Le directeur d'école d'infirmiers anesthésistes ;
- 4- Le responsable pédagogique ;
- 5- Un formateur permanent de l'école d'infirmiers anesthésistes ;
- 6- Un cadre infirmier anesthésiste ou un infirmier anesthésiste en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;
- 7- Un médecin anesthésiste participant à la formation des étudiants ;
- 8- Un enseignant-chercheur participant à la formation.

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et du procès-verbal du dernier jury semestriel.

Le dossier comporte :

La validation de l'ensemble des unités d'enseignement ;

La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en stage.

Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

La liste définitive établie par ordre alphabétique des candidats déclarés admis au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste est affichée au siège de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et à l'école.

Après proclamation des résultats, les notes sont communiquées aux étudiants.

Le préfet de région délivre aux candidats déclarés admis le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste et l'université le grade master.

Pour faciliter la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive, dite « supplément au diplôme ».

Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Lorsqu'un étudiant change d'école pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'école d'origine lui sont définitivement acquis. Il valide dans sa nouvelle école les crédits manquant à l'obtention de son diplôme.

Les conditions de présentation au Jury du DEIA

Les conditions de présentation au jury du diplôme d'état sont :

- Dossier de présentation de l'étudiant :
 - La validation de l'ensemble des unités d'enseignement ;
 - La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en stage.
 - Validation des stages
- Absence inférieure à 2 semaines sur l'ensemble du cursus.

Attestation de formation aux soins d'urgence de niveau 2 et soins d'urgence face aux risques NRBC

L'AFGSU de niveau 2 est obligatoire pour obtenir le Diplôme d'état d'infirmier anesthésiste. En référence à l'arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence et plus particulièrement aux articles suivants :

Art. 3. – L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 a pour objet l'acquisition des connaissances permettant :

1° L'identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle et la réalisation des gestes d'urgence adaptés à cette situation ;

2° La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

Art. 5. – L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances permettant :

1° L'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée

2° La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

Conseil de la vie étudiante

Chaque année scolaire, un conseil de vie étudiante avec la représentation de toutes les écoles est organisé. Pour les étudiants IADE, il y a la participation des élus étudiants en présence du Coordinateur Générale des Formations et de la Recherche Paramédicales ainsi que de la Directrice de l'école, du responsable pédagogique, des membres de l'équipe pédagogique et administrative. Ce conseil traite des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'Institut Gernez Rieux.

Indicateurs d'évaluation du projet.

Les indicateurs sont recueillis dans les questionnaires de satisfaction (déjà cités ci-dessus) ainsi que taux de réussite et d'interruption de formation.

Ce projet pédagogique fait l'objet d'une présentation et une validation au conseil pédagogique

Annexe 1 : référentiel de compétences

Compétence 1 : Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie

Planifier l'organisation de son travail en fonction des événements en cours, de l'anticipation du programme opératoire et des intervenants prévus.

Evaluer la conformité du site d'anesthésie à partir de la procédure d'ouverture du site.

Détecter les dysfonctionnements éventuels des équipements et matériels d'anesthésie et de réanimation, analyser les causes, déterminer les mesures à prendre et mettre en œuvre des interventions correctives adaptées.

Apprécier la disponibilité et anticiper l'approvisionnement du matériel d'urgence, des médicaments d'urgence, des produits sanguins labiles et dérivés sanguins, des solutés nécessaires.

Organiser l'espace fonctionnel nécessaire à l'anesthésie-réanimation en fonction du type d'intervention et des intervenants et des conditions d'hygiène et de sécurité.

Identifier et choisir les dispositifs et matériels adaptés en fonction de l'évaluation médicale pré anesthésique, de l'intervention, du contexte et du lieu d'exercice [anesthésie, réanimation, salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI), SMUR et traitement de la douleur].

Identifier, choisir et adapter les agents médicamenteux d'anesthésie - réanimation en fonction des caractéristiques du patient, du type d'intervention envisagée, de l'évaluation médicale pré-anesthésique et de la stratégie de prise en charge en pré, per et post opératoire définie par le médecin anesthésiste réanimateur.

Adapter le réglage des appareils de surveillance et de suppléance des fonctions vitales en fonction des caractéristiques du patient, de l'intervention et du type d'anesthésie.

Compétence 2 : Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique

Sélectionner les éléments pertinents du dossier patient en lien avec l'anesthésie et la réanimation, les analyser afin de repérer les anomalies, détecter les éléments manquants et déterminer les mesures correctives.

Apprécier l'état clinique et para clinique du patient, son évolution par rapport à l'évaluation médicale pré anesthésique et ajuster la procédure d'anesthésie.

Evaluer l'état psychologique du patient, les effets de la prémédication et anticiper les mesures à prendre

Apprécier les risques inhérents à la ventilation au masque et à l'intubation en fonction de l'évaluation clinique du patient et des scores prédéterminés lors de la consultation d'anesthésie pour en adapter la gestion.

Évaluer l'état vasculaire, et discerner la nature des dispositifs intravasculaires en fonction de l'état physiologique et pathologique du patient, des impératifs chirurgicaux et anesthésiques.

Identifier les risques et les répercussions physiopathologiques liés aux positions, à l'installation et aux techniques chirurgicales et déterminer les conséquences sur la procédure anesthésique et les mesures préventives et correctives.

Compétence 3 : Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention

Mettre en œuvre les dispositifs de surveillance spécifiques à l'anesthésie-réanimation.

Mettre en place les abords veineux et artériels périphériques adaptés à l'état physiologique et pathologique du patient, aux impératifs chirurgicaux et anesthésiques.

Réaliser l'induction anesthésique et les gestes techniques concourant au type d'anesthésie déterminée.

Assurer la ventilation et mettre en place un dispositif de ventilation sus ou sous glottique et ajuster les paramètres ventilatoires du respirateur.

Maintenir l'équilibre physiologique en fonction de l'évaluation en continu de l'état clinique et para clinique du patient au cours de la procédure d'anesthésie.

Anticiper les temps opératoires, les risques encourus (liés aux caractéristiques du patient, aux temps opératoires et au positionnement) et les complications éventuelles et adapter la prise en charge anesthésique.

Assurer la sécurité et toutes suppléances aux fonctions vitales du patient lors des changements de position peropératoire et en cas de complications.

Adapter le choix et la posologie des médicaments d'anesthésie en fonction de leur pharmacologie, des temps et techniques anesthésiques, opératoires ou obstétricaux et de l'évaluation des données cliniques et para cliniques.

Identifier toute rupture de l'équilibre physiologique et le passage dans un état pathologique motivant l'appel du médecin anesthésiste réanimateur (MAR) et mettre en œuvre les mesures correctives et conservatoires dans l'attente de son arrivée.

Anticiper la phase de réveil et l'analgésie post-opératoire.

Evaluer les critères d'élimination des agents anesthésiques utilisés et autres critères en vue du réveil et de l'extubation.

Evaluer les critères de réveil, mettre en œuvre les procédures de réversion et de sevrage ventilatoire et d'extubation.

Mettre en œuvre les techniques d'économies de sang, gérer et contrôler la restitution du sang, en assurer la traçabilité.

Entretenir et adapter l'analgésie obstétricale.

Sélectionner et notifier sur la feuille d'anesthésie les informations pertinentes sur le déroulement de la procédure d'anesthésie et des événements péri-interventionnels.

Compétence 4 : Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation.

Evaluer le respect de la réglementation liée aux matériels et dispositifs médicaux d'anesthésie réanimation, identifier toute non-conformité et appliquer les mesures correctives et les règles de traçabilité.

Déterminer et suivre les procédures de maintenance de matériels d'anesthésie-réanimation.

Détecter et relater tout événement indésirable survenant au cours de la prise en charge anesthésique en appliquant la réglementation spécifique de traçabilité.

Identifier les risques spécifiques à l'utilisation des gaz médicaux et vapeurs anesthésiques, évaluer la qualité de la distribution des fluides médicaux et déterminer les mesures adaptées.

Identifier et signaler les risques liés aux caractéristiques du patient, au risque infectieux ou au contexte interventionnel susceptible d'avoir une incidence sur la programmation opératoire.

Mettre en œuvre les protocoles de prévention du risque liés aux caractéristiques du patient (allergies, hyperthermie maligne...), au risque infectieux et au contexte interventionnel.

Evaluer l'application des procédures de vigilances, détecter les non conformités et déterminer les mesures correctives.

Analyser, adapter et actualiser sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques en anesthésie-réanimation et douleur.

Compétence 5 : Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie

Evaluer le niveau d'information du patient relatif à l'intervention et à l'anesthésie et détecter les signes pouvant influencer l'anesthésie pour adapter la prise en charge du patient.

Maintenir un contact avec un patient vigile (anesthésie locorégionale), évaluer son comportement et son anxiété pour adapter l'anesthésie réanimation.

Reconnaître un trouble du comportement traduisant une éventuelle complication et identifier l'intervenant à alerter dans le but d'une action corrective (réajustement de traitement, reprise anesthésique et chirurgicale,).

Communiquer avec les familles pour recueillir et donner les informations nécessaires afin d'optimiser la prise en charge anesthésique ou de réanimation.
 Etablir et maintenir une relation de confiance, sécurisante avec le patient tout au long du processus anesthésique.
 Adapter la prise en charge de l'anxiété et de la douleur au contexte spécifique de l'anesthésie.
 Expliquer au patient l'utilisation des dispositifs à visée analgésique.
 Identifier les mémorisations peropératoires et adapter la prise en charge péri-anesthésique.
 Identifier les troubles cognitifs post-opératoires, repérer les conséquences délétères possibles afin d'adapter une prise en charge personnalisée post-anesthésique.

Compétence 6 : Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur

Recueillir et sélectionner les informations utiles aux différents interlocuteurs pour la conduite de l'anesthésie, de la réanimation, de la prise en charge pré hospitalière et de la prise en charge de la douleur du patient
 Analyser les informations et observations transmises par les différents professionnels pour adapter la conduite de l'anesthésie, de la réanimation, de la prise en charge pré hospitalière et de la prise en charge de la douleur du patient
 Organiser la sortie du patient de salle de surveillance post interventionnelle en prenant en compte son état, les informations médicales, les critères de sécurité pour le réveil et les moyens disponibles du service d'accueil
 Superviser et coordonner les actions mises en œuvre par les équipes en SSPI, réanimation et SMUR
 Apporter une expertise technique et transmettre des savoirs pour la mise en œuvre des gestes et techniques de réanimation, de sédation et d'analgésie en intra et extrahospitalier
 Former les personnels de la salle de surveillance post-interventionnelle à la prévention, la prise en charge, la surveillance et le traitement des risques liés à la période pré et post-interventionnelle
 Définir et choisir des situations d'apprentissage dans le champ de l'anesthésie, de la réanimation, de la prise en charge pré hospitalière et de la prise en charge de la douleur
 Superviser et évaluer en situation professionnelle les compétences d'une personne dans le champ de l'anesthésie -réanimation, de la prise en charge pré hospitalière, de la prise en charge de la douleur
 Coordonner ses actions avec l'ensemble des professionnels intervenant en site d'anesthésie, de réanimation et en intervention d'urgence extrahospitalière
 Elaborer des documents d'information et de formation sur les activités des services d'anesthésie réanimation, urgences, prise en charge de la douleur

Compétence 7 : Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie

Rechercher et sélectionner les informations ou textes réglementaires notamment relatifs à l'exercice professionnel IADE
 Analyser et synthétiser les documents professionnels et scientifiques
 Conduire des études à visée professionnelle (évaluation des dispositifs médicaux, technique) contribuant à la recherche médicale et à la recherche en soins en anesthésie, réanimation, urgences et analgésie.
 Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de communication orale et écrite
 Construire une problématique de recherche résultant de la confrontation entre des données théoriques scientifiques et des observations portant sur une pratique professionnelle, et formuler un questionnement
 Construire un cadre conceptuel en lien avec la problématique
 Choisir et utiliser des méthodes et des outils d'enquête adaptés à l'objet de recherche
 Exploiter les résultats de l'enquête et les analyser en vue d'améliorer la pratique professionnelle et d'enrichir les savoirs professionnels.

Annexe 2 : Dispositif d'évaluation année 2025-2026

1. Organisation des examens et modalités d'évaluation : généralités

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des écoles : Les épreuves sont écrites ou orales, individuelles ou collectives selon le descriptif du semestre. Les épreuves sont des questions à réponses courtes, des synthèses de cas cliniques ou des dossiers à thème.

Dans chaque semestre, il y a 2 périodes d'examen sauf pour le semestre 4.

Chaque sous unité d'enseignement composant l'unité d'enseignement (UE) est questionnée. La moyenne des questions de la sous UE est calculée et multipliée par un coefficient correspondant à sa valeur en ECTS. La note obtenue pour l'UE doit être égale ou supérieure à la moitié des points attribués à l'UE sans note inférieure à celle désignée valeur seuil dans chaque sous UE.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session se déroule début septembre.

2. Organisation des examens et modalités d'évaluation des semestres 1 & 2 (voir le dispositif d'évaluation en annexe)

2.1. Modalités du semestre 1

Examen écrit individuel comprenant 30 questions, une étude de dossier et une analyse de situation

Un examen partiel de 12 questions en 3 heures en janvier 2026

Un examen oral technique individuel de 30 minutes sur l'analyse d'un dossier transfusionnel et la réalisation d'une carte PTU en mars 2026

Examen final écrit individuel de 18 questions en 4 heures et un sujet d'analyse de situation en individuel de 3 heures en mars 2026.

Les sous unités d'enseignement identifiées ci-dessous sont corrigées en double correction (médecins – équipe école) : sous UE 2-2, sous UE 2-4, sous UE 3-1, sous UE 3-1-2, sous UE 3-3-1, sous UE 3-3-2, sous UE 4-4, sous UE 6-1.

Semestre 1	Type d'examen	Semestre 1	Type d'examen
UE2		UE3	
UE2-1	2 questions	UE3-1	6 questions
UE2-2	4 questions	UE3-3-1	4 questions
UE2-3	2 questions	UE3-3-2	6 questions
UE2-4	4 questions		
UE4		UE6	
UE4-4	2 questions et simulation transfusion + CPTU	UE6-1	Épreuve d'analyse d'une situation clinique validant les compétences 1 et 3 en individuel (3h)

2.2. Attribution des 16 ECTS Théorie et des 14 ECTS Stages – enseignements cliniques pour le semestre 1

S1	sous UE 2-1 S1 0,5 ECTS sur 5 points	sous UE 2-2 S1 1,5 ECTS sur 15 points	UE 2 A (les sous UE 2-1 et UE 2-2) Semestre 1 2 ECTS sur 20 points	sous UE 2-3 S1 1 ECTS sur 10 points	sous UE 2-4 S1 1 ECTS sur 10 points	UE 2 B (les sous UE 2-3 et 2-4) Semestre 1 2 ECTS sur 20 points	sous UE 4-4 S1 2 ECTS sur 20 points	UE 4 Semestre 1 sur 20 points 2 ECTS
Valeur seuil	2,00	6,00	10,00	4,00	4,00	10,00	10,00	10,00
S1	sous UE 3-1 S1 2 ECTS sur 20 points	sous UE 3-3-1 S1 2 ECTS sur 20 points	sous UE 3-3-2 S1 3 ECTS sur 30 points	UE 3 Semestre 1 sur 70 points 7 ECTS	sous UE 6-1 S1 3 ECTS sur 30 points	UE 6 Semestre 1 3 ECTS sur 30 points		
Valeur seuil	10,00	10,00	15,00	35,00	15,00	15,00		

Les enseignements cliniques du semestre valent 14 ECTS. Chaque stage doit être validé et chaque compétence doit être cotée.

Stages périodes	S1	S1 P1	S1 P2
Durée (semaines)		6 ou 4+2 douleur	8 ou 6+2 douleur
ECTS		6 ou 4 + 2 douleur	8 ou 6+2 douleur

2.3. Descriptif des évaluations du semestre 1

UE	Titre	(S)	Nb h	Type d'évaluation prévue	ECTS	I/C	S	organisation
UE 2	2. SCIENCES PHYSIQUE, BIOLOGIQUES ET MEDICALES				4			
2.1	UE 2.1. Physique, biophysique, biochimie et chimie biologique	S1	10	Evaluation écrite individuelle des connaissances par semestre (QCM ou QROC)	0,5	I	1	Évaluations simultanées compensables
2.2	UE 2.2. Physiologie intégrée et physiopathologie	S1	30	Evaluation écrite individuelle des connaissances par semestre (QCM ou QROC)	1,5	I	1-2	
2.3	UE 2.3. Pharmacologie Générale	S1	10	Evaluation écrite individuelle des connaissances par semestre (QCM ou QROC)	1	I	1	Évaluations simultanées compensables au semestre 1
2.4	UE 2.4. Pharmacologie spécifique à l'anesthésie réanimation et l'urgence	S1	10	Evaluation écrite individuelle des connaissances par semestre (QCM ou QROC)	1	I	1-2	
UE 3	3. LES FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE-REANIMATION ET URGENCE				7			
3.1	Les techniques d'anesthésie, réanimation et urgence, principes et mises en œuvre (1 ^{ère} partie)							
3.1	UE 3.1 Principes et mises en œuvre	S1	60h	Evaluation individuelle	2	I	1	Non compensable
3.3	Les modalités spécifiques d'anesthésie, réanimation et urgence liées aux différents types d'intervention et aux différents terrains							

3.3.1	UE 3.3.1 Les chirurgies	S1	30	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation par semestre	2	I	1-2	Évaluations simultanées Non compensables
3.3.2	UE 3.3.2 Les terrains du patient	S1	45	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation par semestre	3	I	1-2	
UE 4	4 EXERCICE DU METIER D'IADE DANS LES DOMAINES SPECIFIQUES				2			
4.4	UE 4.4 Vigilances	S1	30	Evaluation individuelle de connaissances dont CUP en pratique terrain ou en simulation	2	I	1	Non compensable
UE 5	5 ETUDE ET RECHERCHE EN SANTE							
5.4	UE 5.4 Langue vivante	S1	15	Plateforme Englishworld : Temps de connexion et réussite S1		I	4	Évaluation simultanée avec l'UE7
UE 6	6 INTEGRATION DES SAVOIRS				3			
6.1	Intégration des savoirs de l'IADE : phase1	S1	40	Travail d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint ou en individuel	3	I	1	Non compensable

280

16

2.4. Modalités du semestre 2

Examen écrit individuel comprenant 28 questions et une analyse de situation

Un examen partiel de 12 questions en 3 heures en mai 2026.

Examen final écrit individuel de 16 questions en 4 heures et un sujet d'analyse de situation en individuel de 3 heures en juin 2026.

Les sous unités d'enseignement identifiées ci-dessous sont corrigées en double correction (médecins – équipe école) : sous UE 2-2, sous UE 2-4, sous UE 3-2-1, sous UE 3-2-2, sous UE 3-3-1, sous UE 3-3-2, sous UE 6-2.

Semestre 2	Type d'examen	Semestre 2	Type d'examen
UE2		UE3	
UE2-1	2 questions	UE3-2	6 questions
UE2-2	4 questions	UE3-3-1	6 questions
UE2-4	6 questions	UE3-3-2	4 questions
UE6			
UE6-2	Épreuve d'analyse d'une situation clinique validant les compétences 1, 2, 3 et 5 (3h)		

2.5. Attribution des 14 ECTS Théorie et des 16 ECTS Stages – enseignements cliniques pour le semestre 2

S2	sous UE 2-1 S2 0,5 ECTS sur 5 points	sous UE 2-2 S2 1,5 ECTS sur 15 points	UE 2 A (sous UE 2-1 et sous UE 2-2) Semestre 1	sous UE 2-4 S2 2 ECTS sur 20 points	UE 2 (sous UE 2-4) S2 2 ECTS sur 20 points	
----	---	--	--	--	---	--

			2 ECTS sur 20 points			
Valeur seuil	2,00	6,00	10,00	10,00	10,00	
S2	sous UE 3-2 S2 2 ECTS sur 20 points	sous UE 3-3-1 S2 3 ECTS sur 30 points	sous UE 3-3-2 S2 2 ECTS sur 20 points	UE 3 S2 7 ECTS sur 70 points	sous UE 6-2 S2 3 ECTS sur 30 points	UE 6 Semestre 2 3 ECTS sur 30 points
Valeur seuil	10,00	15,00	10,00	35,00	15,00	15,00

Les enseignements cliniques du semestre valent 16 ECTS. Chaque stage doit être validé et chaque compétence doit être cotée.

stages S2 périodes	S2 P1	S2 P2	S2 P3
Durée (semaines)	6 ou 4 + 2 douleur	5	5
ECTS	6 ou 4 + 2 douleur	5	5

2.6. Descriptif des évaluations du semestre 2

UE	Titre	(S)	Nb h	Type d'évaluation prévue	ECTS	I/C	S	organisation
UE 2	2. SCIENCES PHYSIQUE, BIOLOGIQUES ET MEDICALES				4			
2.1	UE 2.1. Physique, biophysique, chimie, biochimie et biologie cellulaire	S2	10	Evaluation écrite individuelle des connaissances par semestre (QCM ou QROC)	0,5	I	1-2	Evaluations simultanées compensables
2.2	UE 2.2. Physiologie intégrée et physiopathologie	S2	20		1,5	I	1-2	
2.4	UE 2.4. Pharmacologie spécifique à l'anesthésie réanimation et l'urgence	S2	30		2	I	1-2	Non compensable
EU 3	3. LES FONDAMENTAUX DE L'ANESTHESIE-REANIMATION ET URGENCE				7			
3,2	Les techniques d'anesthésie, réanimation et urgence, principes et mises en œuvre (2 ^{ème} partie)							
3.2	UE 3.2. Principes et mises en œuvre	S2	50	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	1	I	2	Non compensable
3.3	Les modalités spécifiques d'anesthésie, réanimation et urgence liées aux différents types d'intervention et aux différents terrains							
3.3.1	UE 3.3.1 Les chirurgies	S2	35	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation par semestre	3	I	1-2	Évaluations simultanées
3.3.2	UE 3.3.2 Les terrains du patient	S2	20		2	I	1-2	Non compensables
UE 5	5 ETUDE ET RECHERCHE EN SANTE							

5.4	UE 5.4 Langue vivante	S2	15	Plateforme Englishworld : Temps de connexion et réussite S1		I	4	Évaluation avec l'UE7
UE 6	6 INTEGRATION DES SAVOIRS				3			
6.2	Intégration des savoirs de l'IADE : phase2	S2	30	Travail d'analyse d'une situation clinique réalisée en individuel	3	I	2	

210

14

2.7. Passage en année supérieure

Le passage en troisième semestre s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 ou par la validation de 54 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

La totalité des unités d'enseignement théorique des semestres 1 et 2 doit être impérativement validée pour le passage en troisième semestre. Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères de validation voient leur situation examinée par le conseil pédagogique.

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par la directrice de l'école, la durée de la formation ne peut dépasser trois années universitaires consécutives. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Les étudiants admis en année supérieure sans pour autant avoir validé l'ensemble des stages requis à la validation totale d'une année effectuent ce stage avant d'être présentés au jury du diplôme d'Etat de la 2ème session qui peut se tenir jusqu'à la fin de l'année universitaire suivante.

3. Organisation des examens et modalités d'évaluation pour les semestres 3 et 4

3.1. Modalités du semestre 3

Examen écrit individuel comprenant 15 questions, dossiers collectifs, rapport de stage recherche et une analyse de situation ;

- Un examen écrit de 10 questions en 2 heures en janvier 2026;
- Un examen écrit de 5 questions en 1 heure et un sujet d'analyse de situation de 3 heures en mars 2026
- Dossiers sur des questions concernant les UE 1,4, 5 avec présentation orale de 20 à 30 minutes.
- Présentation du rapport de stage « recherche » en 30 minutes

Les sous unités d'enseignement identifiées ci-dessous sont corrigées en double correction (médecins – équipe école) : sous UE 1-2, sous UE 1-3, sous UE 1-4, sous UE 4-1, sous UE 4-3, sous UE 4-5, sous UE 5-2, sous UE 5-5, sous UE 6-3.

Semestre 3	Type d'examen	Semestre 3	Type d'examen
UE5		UE4	
UE5-1	analyse en groupe restreint d'une étude statistique associée avec la sous UE 1-4 (1 heure) et 5-5	UE4-1	10 questions
UE5-2	Rapport de stage de 10 à 15 pages + présentation orale associée avec l'ue5-4	UE4-3	5 questions
UE5-5	Notes avec UE 5-1 ,5-2, et UE1	UE4-5	Analyse en groupe restreint d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident : portant sur la criticité et proposition d'action : écrit de 2 heures
UE1		UE6	
UE1-1 UE1-2 UE1-3	Dossier collectif (groupe de 4 étudiants maximum) avec identification d'une question par sous UE: 1 dossier écrit + 1 présentation orale questionnée pour chaque étudiant : durée épreuve : 30 minutes	UE6-3	Epreuve individuelle d'analyse d'une situation clinique associant les compétences 1, 2, 3 4, 5 et 6 en 3 heures
UE1-4	Analyse en groupe restreint d'une étude statistique associée avec la sous UE 5-1 (1 heure) et 5-5		Notes compensables si aucune <4/10

3.2. Attribution des 16 ECTS Théorie et des 14 ECTS Stages – enseignements cliniques pour le semestre 3 (voir le dispositif d'évaluation en annexe)

S3	sous UE 1-1 S3 1 ECTS sur 10 points	sous UE 1-2 S3 1 ECTS sur 10 points	sous UE 1-3 S3 1 ECTS sur 10 points	UE 1 (sous UE 1-1, 1-2 et 1-3) Semestre 3 sur 30 points 3 ECTS	sous UE 1-4 S3 1 ECTS sur 10 points	sous UE 5-1 S3 1 ECTS sur 10 points	UE 1 et UE 5 (sous UE1- 5,5-1) Semestre 3 2 ECTS sur 20 points
Valeur seuil	4,00	4,00	4,00	15,00	4,00	4,00	10,00
S3	sous UE 4-1 S3 2 ECTS sur 20 points	sous UE 4-3 S3 2 ECTS sur 20 points	sous UE 4-5 S3 2 ECTS sur 20 points	UE 4 Semestre 3 6 ECTS sur 60 points	sous UE 5-2 S3 2 ECTS sur 20 points	sous UE 5-5 S3 1 ECTS sur 10 points	UE 5 Semestre 3 3 ECTS sur 40 points
Valeur seuil	10,00	10,00	10,00	30,00	10,00	5,00	20,00
S3	sous UE 6-3 S3 2 ECTS sur 20 points	UE 6 Semestre 3 2 ECTS sur 20 points					
Valeur seuil	10,00	10,00					

Les enseignements cliniques du semestre valent 14 ECTS. Chaque stage doit être validé et chaque compétence doit être cotée.

stages S3 périodes	S3 P1	S3 P2	S3 P3	S3 -S4 P4
ECTS	4	4	4	2 (+ 3 au semestre 4)

3.3. Descriptif des évaluations du semestre 3

UE	Titre	(S)	Nb h	Type d'évaluation prévue	ECTS	I/C	S	organisation
UE 1	1 SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT				4			
1.1	UE 1.1 Psycho-sociologie et anthropologie	S3	10	Travail de groupe restreint évaluant les contenus des enseignements de l'UE concernée (éducative et pédagogique)	1	C	3	Évaluations simultanées compensables évaluation simultanée avec la sous UE 5-5
1.2	UE 1.2 Pédagogie	S3	10		1	C	3	
1.3	UE 1.3 Organisation, interdisciplinarité et travail en équipe dans des situations d'urgence, d'anesthésie et de réanimation	S3	10		1	C	3	
1.4	UE 1.4 Santé publique : économie de la santé et épidémiologie	S3	15	Analyse commentée d'une étude statistique en groupe restreint en lien avec l'économie de la santé et l'épidémiologie	1	C	3	Évaluations simultanées avec UE 5-1
UE 4	4 EXERCICE DU METIER D'IADE DANS LES DOMAINES SPECIFIQUES				6			
4.1	UE 4.1 Pathologie et grands syndromes	S3	45	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	2	I	3	Évaluation individuelle anticipée
4.3	UE 4.3. Gestion de la douleur	S3	40		2	I	3	Évaluation individuelle
4.5	UE 4.5 Qualité et Gestion des Risques	S3	25	Travail de groupe restreint analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident	2	C	3	
UE 5	5 ETUDE ET RECHERCHE EN SANTE				4			
5.1	UE 5.1. Statistiques	S3	10	Analyse commentée d'une étude statistique en groupe restreint en lien avec l'économie de la santé et l'épidémiologie	1	C	3	Évaluation simultanée avec l'UE 1-4 compensables
5.2	UE 5.2 Méthodologie de recherche. Les essais cliniques.	S3	20	Rapport écrit de stage et présentation orale (20 à 30 minutes)	2	I	3	Évaluation simultanée avec la sous UE 5-5
5.4	UE 5.4 Langue vivante	S3	15	Plateforme Englishworld : Temps de connexion et réussite S3		I	4	Évaluation simultanée avec l'UE7
5.5	UE 5.5 Informatique	S3	15	Utilisation des logiciels de bureautique pour présentation d'un travail collectif	1	C	3	Évaluation simultanée avec sous UE1-1 /1-2 /1/3
UE 6	6 INTEGRATION DES SAVOIRS				2			
6.3	Intégration des savoirs de l'IADE : phase3	S3	30	Travail d'analyse d'une situation clinique réalisée en individuel	2	I	3	

UE 7	7 MEMOIRE PROFESSIONNEL							
7	Mémoire Professionnel	S3	35	Travail écrit de fin d'études mémoire et argumentation orale sur un sujet professionnel en soutenance publique		I	4	Evaluation en semestre 4

280

16

Modalités du semestre 4

Examen écrit individuel comprenant 11 questions, dossiers collectifs et une analyse de situation. Il n'y a pas de partiel écrit.

- Un examen écrit de 10 questions en 2 heures et un examen écrit sur un sujet d'analyse de situation de 4 heures en juin 2026;
- Résumé du mémoire professionnel pour l'UE 5-4 ;
- Des oraux de présentation des dossiers des UE 1 et l'UE 5 et du mémoire professionnel de l'UE 7 à partir d'avril selon le calendrier de cours

Les sous unités d'enseignement identifiées ci-dessous sont corrigées en double correction (médecins ou professeur, équipe école) : sous UE 1-5, sous UE 4-2, sous UE 6-4.

Semestre 4	Type d'examen	Semestre 4	Type d'examen
UE1		UE5	
UE 1-5	Travail écrit d'analyse d'une thématique Ethique en groupe	UE 5-3	Analyse commentée d'un article scientifique en groupe restreint : rapport écrit avec présentation orale :Préparation de 50 minutes oral : 20 minutes maximum
UE4		UE 5-4	Résumé du mémoire professionnel (en français et en anglais
UE 4-2	10 questions	UE6	
UE7		UE 6-4	Épreuve individuelle d'analyse d'une situation clinique associant les compétences 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 en 4 heures
UE7	Ecrit du mémoire professionnel Soutenance de 45 minutes		

3.4. Attribution des 14 ECTS Théorie et des 16 ECTS Stages – enseignements cliniques pour le semestre 4

S4	Sous UE 1-5 S4 2 ECTS sur 20 points	UE 1 Semestre 4 2 ECTS sur 20 points	sous UE 4-2 S4 2 ECTS sur 20 points	UE 4 Semestre 4 2 ECTS sur 20 points	sous UE 6-4 S4 2 ECTS sur 20 points	UE 6 Semestre 4 2 ECTS sur 20 points
Valeur seuil	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
S4	sous UE 5-3 S4 1 ECTS sur 10 points	sous UE 5-4 S4 1 ECTS sur 10 points	UE 5 Semestre 4 2 ECTS sur 20 points		UE 7 Semestre 4 6 ECTS sur 60 points	

Valeur seuil	5,00	5,00	10,00		30,00	
-----------------	------	------	-------	--	-------	--

Les enseignements cliniques du semestre valent 16 ECTS. Chaque stage doit être validé et chaque compétence doit être cotée.

stages S4 périodes	S3 -S4 P4	S4 P1	S4 P2	S4 P3
ECTS	3	4	5	4

3.5. Descriptif des évaluations du semestre 4

UE	Titre	(S)	Nb h	Type d'évaluation prévue	ECTS	I/C	S	organisation
UE 1	1. SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT				2			
1.5	UE 1.5 Droit, Ethique et Déontologie	S4	30	Travail écrit en groupe d'analyse sur une thématique validée par le cadre formateur	2	I	4	4 pages max
UE 4	4 EXERCICE DU METIER D'IADE DANS LES DOMAINES SPECIFIQUES				2			
4.2	UE 4.2 Techniques et Organisation des soins	S4	45	Evaluation écrite individuelle associant contrôle de connaissances et analyse de situation	2	I	4	
UE 5	5 ETUDE ET RECHERCHE EN SANTE				2			
5.3	UE 5.3. Analyse commentée d'articles scientifiques	S4	20	Analyse commentée d'un article scientifique en groupe restreint présentation orale	1	C	4	
5.4	UE 5.4 Langue vivante	S4	15	Plateforme Englishworld : Temps de connexion et réussite S4 et abstract du mémoire en S4	1	I	4	Évaluation simultanée avec l'UE7
UE 6	6 INTEGRATION DES SAVOIRS				2			
6.4	Intégration des savoirs de l'IADE : phase4	S4	30	Travail d'analyse d'une situation clinique individuelle	2	I	4	
UE 7	7 MEMOIRE PROFESSIONNEL				6			
7	Mémoire Professionnel	S4		Travail écrit de fin d'études mémoire et argumentation orale sur un sujet professionnel en soutenance publique	6	I	4	

140

14

Annexe 3 : Informations pratiques

CONTACTS

Ecole d'Infirmiers (ères) Anesthésistes
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
INSTITUT GERNEZ RIEUX
2 rue du Docteur Schweitzer
CS : 70001
59037 LILLE CEDEX
☎ Standard: 03.20.44.59.62

Directeur :
Monsieur WUILBEAUX Romuald
romuald.wuilbeaux@chu-lille.fr

Coordinatrice pédagogique :
Madame DEPRÉ Catherine :
catherine.depre@chu-lille.fr
☎ 03.20.44.67.58.
☎ CHU 46758

Formateurs :
Madame CHRISTOPHE Frédérique
frederique.christophe@chu-lille.fr
☎ 03.62.94.35.89
☎ CHU 43589

Madame DOLLET Pauline
pauline.dollet@chu-lille.fr
☎ 03.20.44.40.68
☎ CHU 44068

Secrétariat :
Madame CHASSEUR Christelle
christelle.chasseur@chu-lille.fr
ou ecole.iade@chu-lille.fr
☎ 03.20.44.44.72
☎ CHU 44472 / TSI 30 516

Directeur Scientifique :
Monsieur le Professeur TAVERNIER Benoît
☎ Secrétariat : 03 20 44.40.74

Statut de l'adulte en formation
L'adulte en formation peut avoir deux statuts particuliers :

Les personnes en études promotionnelles (CHU, CH publics) et les personnes en congé individuel de formation (ETS privés) dépendent juridiquement et administrativement de leurs établissements respectifs.

Les candidats libres sont considérés relevant de la disponibilité. Ils doivent fournir une attestation annuelle de cotisation à la sécurité sociale. Ils sont assurés par le CHU de Lille.

La formation professionnelle continue est soumise à l'obligation d'attester la présence des étudiants en formation quel que soit leur statut. Les personnes relevant d'organismes payeurs (FONGECIF, UNIFAF, UNIFORMATION, FAF TT, ANFH) doivent impérativement signer les attestations remplies par l'école et garder une copie avant la transmission à l'employeur et à l'organisme. Les contrats de formation sont nominatives et engageant en premier l'étudiant.

CONDUITES A TENIR

Que faire quand vous êtes malade ?

Le délai des déclarations est de 48 heures.

Prévenir l'école par téléphone, par mail ou Teams le référent pédagogique **et** le secrétariat **et** le responsable de stage de la durée de votre absence.

Faire parvenir, le plus rapidement possible, le certificat d'arrêt maladie à votre employeur et pour les agents du CHU au PAGRH Nord-Ouest Hôpital Swynghedauw .

Faire parvenir une copie de l'arrêt de travail à l'école.

Pour les candidats libres, le certificat d'arrêt maladie est à envoyer à l'école qui fera la déclaration à la CPAM.

L'école confirmera l'arrêt de travail pour maladie auprès de l'employeur.

Que faire quand vous êtes victime d'un accident de travail ?

Le délai de déclaration est de 48 heures strictes.

Faire établir, par le Médecin du service de la Médecine du Travail ou le Médecin du service des urgences de l'endroit où a eu lieu l'accident, un certificat initial d'accident de travail (*cerfa* n°11138 en 3 exemplaires).

Faire une déclaration d'accident avec le cadre du service, auprès de l'antenne du personnel de l'établissement où vous êtes en stage en précisant votre situation administrative (études professionnelles, références de votre employeur).

Envoyer à l'employeur le volet 1 du certificat médical d'accident du travail (*cerfa* n°11183) et une copie de la déclaration dans un délai maximal de 15 jours.

Prévenir l'école et faire parvenir une copie de la déclaration d'accident et ou de l'arrêt de travail à l'école. Pour les candidats libres, le certificat d'accident de travail et ou d'arrêt de travail est à envoyer à l'école qui fera la déclaration à la CPAM.

L'école confirmera l'accident avec ou sans arrêt de travail auprès de l'employeur.

Que faire quand vous êtes victime d'un accident de trajet de la route ?

Le délai de déclaration est de 48 heures strictes

Etudes promotionnelles du C.H.U. de Lille ou candidat(e) libre

Prévenir l'école qui se chargera de la déclaration avec un justificatif de déclaration d'accident, et pour les candidats libres, la déclaration est à envoyer à la CPAM.

Etudes promotionnelles d'un autre établissement

Prévenir le service du personnel de votre établissement qui se chargera de la déclaration avec une déclaration d'accident.

Prévenir l'école et faire parvenir une copie de la déclaration et ou de l'arrêt de travail à l'école.

Que faire quand vous devez vous absenter en cours ou en stage ?

Les cours et stages sont OBLIGATOIRES et font l'objet d'une validation avant la présentation au jury du diplôme d'état. Toute absence irrégulière fera l'objet de sanctions.

Toutefois, si pour une raison EXCEPTIONNELLE, vous devez vous absenter, il vous appartient de solliciter auprès du directeur de l'école et de votre responsable de stage, une autorisation d'absence et de prendre un jour en congé annuel. Les autorisations d'absences sont à remplir au niveau du secrétariat de l'école.

Le compte d'absences sans obligation de récupération est limité à 2 semaines soit 14 jours (week-ends inclus) durant les 2 années de formation.

CONSIGNES

Horaires de stages

Le temps hebdomadaire de travail est basé sur 35 heures. Le temps journalier de stage et de cours ne peut dépasser 7 heures ou 8 heures.

En deuxième année, il est possible de réaliser des temps de présence de 12 heures.

Les horaires sont calqués sur les horaires des professionnels et validés par une attestation de présence signée par demi-journée. Cette attestation est exigée par le ministère du travail quel que soit le statut de l'étudiant. Les horaires sont à signaler sur l'attestation de présence.

IL EST INDISPENSABLE DE POSSÉDER

- 1 stéthoscope
- 1 blouse ou tenue d'infirmier (ère) pour les déambulations hors bloc opératoire.

Annexe 4 : Coordonnées des lieux de stage.

TERRAINS DE STAGE du Pôle d'ANESTHÉSIE RÉANIMATION du CHU de LILLE

HOPITAL ROGER SALENGRO

BLOC D'ORTHO-TRAUMATOLOGIE (1^{er} sous-sol)
Cadre de santé IADE : Mr SKORUPINSKI Benjamin
Mail : Benjamin.SKORUPINSKI@chu-lille.fr
Poste : 32417
Tel : 03 20 44 43 74
Bloc : 31963
SSPI : 32417

BLOC DES URGENCES (1^{er} sous-sol)
Cadre de santé IADE : Mr SKORUPINSKI Benjamin
Mail : Benjamin.SKORUPINSKI@chu-lille.fr
Poste : 32417
Tel : 03 20 44 43 74
Secteur Réa : Poste : 46109
Bloc : 31471
IADE des urgences : Postes 31275 - 31464

BLOC DE NEURO CHIRURGIE (1^{er} étage)
Cadre de santé IADE : Mr SKORUPINSKI Benjamin
Mail : Benjamin.SKORUPINSKI@chu-lille.fr
Poste : 32417
Tel : 03 20 44 43 74
SSPI : 32297
Bloc : 36315 ou 36316

NEURO-RADIOLOGIE (1^{er} étage)
Cadre de santé IADE : Mr SKORUPINSKI Benjamin
Mail : Benjamin.SKORUPINSKI@chu-lille.fr
Poste : 32417
Tel : 03 20 44 43 74
Accueil : 46469
IADE : 36312
SSPI IRMN poste 32223

CENTRE DES BRULES (2^{ème} sous-sol)
Cadre de santé IADE : r DEMAN Patrick
Mail : Patrick.DEMAN@chu-lille.fr
TEL 03.20.44.42.79
IADE : 32741

BLOC DES SPECIALITES Tête et cou, Chirurgie Plastique (rez-de-chaussée)
Cadre de Santé IADE : Mme PLOMP Domethilde
Mail : Domethilde.PLOMB@chu-lille.fr
TEL 03.20.44.58.64
S.S.P.I : 36200

BLOC PEDIATRIQUE (rez de chaussée)
Cadre de Santé IADE : Mme PLOMP Domethilde
Mail : Domethilde.PLOMB@chu-lille.fr
TEL 03.20.44.58.64
SSPI : POSTE 37998
IADE chirurgie enfants : POSTE 32423

HOPITAL Jeanne de FLANDRE

BLOC GYNECOLOGIE- OBSTETRIQUE (1^{er} sous-sol)
Cadre de Santé IADE : Mme PLOMP Domethilde
Mail : Domethilde.PLOMB@chu-lille.fr
SSPI Gynéco poste 37414
SSPI Obstétrique poste 31151

HOPITAL CLAUDE HURIEZ

BLOC OPHTALMOLOGIE (1^{er} Etage)
Cadre de Santé IADE : Mme HUMBERT Caroline
Mail : caroline.humbert@chu-lille.fr
Tel : 32748
SSPI :33152

BLOC O.R.L. (2^{ème} Etage)
Cadre de Santé IADE : Mme HUMBERT Caroline
Mail : caroline.humbert@chu-lille.fr
Tel : 32748
SSPI : 29464
BLOC : 33528

BLOC PLATEAU TECHNIQUE DE CHIRURGIE GENERALE (2^{ème} et 3^{ème} étage)
Cadre de Santé IADE : Mme HUMBERT Caroline
Mail : caroline.humbert@chu-lille.fr
Tel : 32748
SSPI : 32085, 32086
BLOC : 32058

BLOC CMCA CHIRURGIE AMBULATOIRE (Rez de chaussée)
Cadre de Santé IADE : Mme HUMBERT Caroline
Mail : caroline.humbert@chu-lille.fr
Tel : 32748
SSPI : 29469
BLOC : 36171

INSTITUT CŒUR POU MON - ICP

BLOC CCV et BLOC DE CHIRURGIE THORACIQUE
Cadre de Santé IADE : Mme HENNACHE Audrey
Mail : audrey.hennache@chu-lille.fr
TEL :03.62.94.38.36
SSPI : 83451
BLOC : 43513

S.A.M.U. 59

SMUR de Lille
Secrétariat : 03.20.44.46.38 ou .03.20.44.47.46

Cadre de santé IADE : Mr LEENKNEGT Frédéric
Mail : Frederic.LEENKNEGT@chu-lille.fr
TEL : 31544

STAGES EXTERIEURS

CENTRE HOSPITALIER D'ARMENTIERES

Standard : 03.20.48.33.33, du CHU de Lille composer le 21006

BLOC GENERAL
Cadre de santé : Mme Delecourt Nathalie
Mail : n.delecourt@ch-armentieres.fr
Tel : 03.2048.33.33 poste 5068
Bloc : 3948
SSPI :5074

SMUR - Urgences
Secrétariat : 03.20.48.33.54
Cadre de santé Mme Houste Caroline
Email : c.houste@ch-armentieres.fr
Cadre de santé FF : Mme Finne Elodie
Email : e.finne@ch-armentieres.fr

CENTRE HOSPITALIER DE BEUVRY-BETHUNE

Standard : 03.21.64.44.44.

BLOC GENERAL
Cadre de santé Mme Bergot Peggy
Tel : 03.21.64.42.34
Email : pbergot@ch-bethune.fr
Cadre de santé : Mme Tant Lucile
Tel : 03.21.64.63.28
Email : Ltant@ch-bethune.fr
Bloc : 03.21.64.30.81
SSPI : 03.21.64.31.34

IADE référent stage douleur : Mr BLANQUART Yoann
Tel : 03.21.64.42.79.
IADE référent stage bloc : Mr Maccagno Tony
Email : tmaccagno@ch-bethune.fr

CENTRE HOSPITALIER de BOULOGNE sur MER

Standard : 03.21.99.33.33

BLOC GENERAL

Cadre de santé Mme Leriche Stéphanie
Poste 3683
Email : cadre_bloc@ch-boulogne.fr
Bloc : poste 3683
SSPI : poste 4116

CENTRE HOSPITALIER de CALAIS

Standard : 03.21.46.33.33

BLOC GENERAL

Cadre de santé : Mme DUYCK Stéphanie
Tel : 03.66.25.60.63
Email : s.duyck@ch-calais.fr
Bloc : 03.21.46.33.86

INSTITUT CALOT de BERCK sur MER

Standard : 03.21.89.20.20, du CHU de Lille composer le : 21071

BLOC GENERAL

Cadre de santé Mr olivier Neuville
Poste 61513
Email : olivier.neuville@fondation-hopale.org
Bloc : 03.21.89.25.32
SSPI : poste 61306

CENTRE HOSPITALIER de CAMBRAI

Standard : 03.27.73.73.73

BLOC GENERAL

Cadre de santé Mr Damien MORELLE
Tel : 03.27.73.73.41
Email : d.morelle@ch-cambrai.fr
Bloc : poste 7341
SSPI : poste 7755

CENTRE OSCAR LAMBRET

Standard : 03.20.29.59.59, du CHU de Lille composer le 21030

BLOC GENERAL

Cadre de santé Mme S. Aznay

Tel : 03.20.29.58.02

Email : s-aznay@o-lambret.fr

Cadre de santé : Mme SPATSCHEK Corinne

Email : c.spatschek@o-lambret.fr

Poste : 5878

Bloc : 03.20.29.59.50

SSPI : poste 5364

CENTRE HOSPITALIER de DENAIN

Standard : 03.27.24.30.00

BLOC GENERAL

Cadre de santé : Mr ABDESSELAM Ahmed

Tel : 03.27.24.39.27

Email : aabdesselam@ch-denain.fr

Bloc : 03.27.24.39.27

TEL SSPI : 03.27.24.32.92

CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI

Standard : 03.27.94.70.00

BLOC GENERAL

Cadre de santé Mme LHOMME

Tel : 03.27.94.71.37

Email : christelle.Lhomme@ch-douai.fr

TEL Bloc : 03.27.94.79.64

IADEs tuteurs de stage :

Mr VANGILVE Jean-François

Mail : jeanfrancois.vangilve@ch-douai.fr

Mr blondel Julien

EMail : julien.blondel@ch-douai.fr

CENTRE HOSPITALIER de DUNKERQUE

Standard : 03.28.28.59.00

BLOC GENERAL

Cadre de santé : Mme RYCKEBUSCH Juliette

Poste 6047

Email : juliette.ryckebush@ch-dunkerque.fr

Bloc : poste 6048

TEL SSPI : 03.28.28.56.42

IADE tuteur de stage :
Mme amandine thomas
Mail : amandine.thomas59240@gmail.com

CENTRE HOSPITALIER de HAZEBROUCK

Standard : 03 28 42 66 00

BLOC GENERAL

Le bloc opératoire est situé au 1^{er} étage après les consultations gynécologiques.

Cadre du bloc : Madame Notteau Anne-Sophie

TEL cadre bloc 03 28 42 67 14

Mail : asnotteau@ch-hazebrouck.fr

CENTRE HOPITALIER Dr SCHAFFNER de LENS

Standard : 03.21.69.12.34, du CHU composer le 21079

BLOC OPERATOIRE GENERALE ; OBSTETRICAL GYNECOLOGIQUE ; PEDIATRIQUE ; ORTHO-TRAUMATOLOGIE

Cadre de santé : Mme LAMBLIN Audrey

Poste 6259

Email : alamblin@ch-lens.fr

Mail IADE : iadelogistique@ch-lens.fr

BLOC OPERATOIRE CCV :

Cadre de santé Bloc : Madame DHEDIN Ludivine

Tel. : 03.21.69.17.50

Email : Ldehedin@ch-lens.fr

Tel Bloc CCV : 03.21.69.17.74

Mail IADE : blocccv@ch-lens.fr

S.M.U.R

Secrétariat SMUR : 03.21.69.11.71

Cadre de santé : Mme SADIKI FATIHA

TEL : 03.21.69.12.34 Poste 7725

Email : fsadiki@ch-lens.fr

CENTRE HOSPITALIER DE MAUBEUGE

Standard : 03 27 69 43 43

BLOC GENERAL

Cadre de santé : Mr Rousselle Reynald

Tel : 03.27.69.43.40

Email : rouselle.reynald@ch-maubeuge.fr

TEL Bloc : 03.27.69.41.39

TEL SSPI : 03.27.69.60.89

IADEs tuteurs de stage :

Mr Renversez David

Mail : renversez.david@ch-maubeuge.fr

Mme Skouri Faiza

Mail : skouri.faiza@ch-maubeuge.fr

CENTRE HOSPITALIER de ROUBAIX HOPITAL Victor PROVO

Standard : 03.20.99.31.31 ; du CHU composer le 21095

BLOC GENERAL, OBSTETRICAL, BLOC PEDIATRIQUE

Cadre de santé : Mme ASSOUESSAM

Poste : 17993

Email : elodie.assou-essama@ch-roubaix.fr

Bloc poste : 73152

SSPI poste : 17611 ou 76430

IADE tuteur de stage : Mme WAELES Virginie

Mail : virginie.waeles@ch-roubaix.fr

GHICL SAINT VINCENT DE PAUL

Standard : 03.20.87.48.48

BLOC GENERAL

Cadre de santé : Mr Salomé Olivier

Email : salome.olivier@ghicl.net

Bloc 03.20.87.48.20

SSPI Poste 87673

IADE tuteurs de stage

WINDRIF Erwan, Windrif.Erwan@ghicl.net

CENTRE HOSPITALIER de SAINT-OMER

Standard : 03.21.88.70.00

BLOC GENERAL

Cadre de Santé : Madame FORESTIER Hélène

TEL : 03.21.88.71.36

Mail : helene.forestier@ch-stomer.fr

Bloc : 03.21.88.71.35

SSPI : 03.21.88.61.52

CENTRE HOSPITALIER SAINT-PHILIBERT LOMME

Standard : 03.20.22.50.50, du CHU composez le 21097

BLOC GENERAL ET ORTHO-TRAUMATOLOGIE

Cadre de santé : Mr LECROIX Arnaud

Mail : lecroix.arnaud@ghicl.net

Bloc 03.20.22.50.13

SSPI poste 5153

CENTRE HOPITALIER de SECLIN

Standard : 03.20.62.70.00, du CHU composez le 21098

BLOC GENERAL, ORTHO-TRAUMATO ET OBSTETRIQUE

Cadre de Santé : Mr LAUNOIS Nicolas :

Tel : 03.20.62.75.91

Mail : nicolas.launois@ghsc.fr

S.S.P.I Poste 8062

Bloc Poste 7031

CENTRE HOPITALIER de TOURCOING

Standard : 03.20.69.49.49, du CHU composez le 21110

BLOC GENERAL ET ORTHO-TRAUMATOLOGIE

Cadre de santé : Mr LAMARCQ Cédric

Poste : 03.20.69.44.87

Mail : clamarcq@ch-tourcoing.fr

Bloc : 03.20.69.44.40

SSPI : 03.20.69.50.40

CENTRE HOPITALIER de VALENCIENNES

Tél. : 03.27.14.33.33. du CHU composez le 21115

BLOC GENERAL, CHIRURGIE CEPHALIQUE, BLOC OBSTETRICAL ET PEDIATRIQUE

Cadre de santé : Mr DECARPENTRY Mathieu

Poste 45820

Mail : decarpentry-m1@ch-valenciennes.fr

Bloc poste 45531

SSPI Poste 49838

IADE tuteurs de stage

Mme DE REUX Laurence

Mail : dereu-l@ch-valenciennes.fr

STAGES de RECHERCHE

CIC-IT INSERM 807

Adresse : INSERM CIC 1403 - C.H.U. de Lille, Maison Régionale de la Recherche Clinique
6 rue du Professeur LAGUESSE - 59037 LILLE Cedex - 1^{er} étage
Maîtres de stage : Monsieur le Docteur JEANNE Mathieu
Mathieu JEANNE : TSI 32409 mobile 06 46 13 47 04 mathieu.Jeanne@chu-lille.fr
Mathilde HERBET: mathilde.herbet@CHU-LILLE.FR

CIC 1403

Adresse : Centre d'Investigation Clinique Institut Cœur Poumon Niveau 0 – Aile Ouest
Bld du Professeur Jules Leclercq - 59037 Lille Cedex
Maîtres de stage : Monsieur le Professeur DEPLANQUE Dominique
Madame. KRAPRZYK Emmanuelle
Infirmière ARC
emmanuelle.kraprzyk@chu-lille.fr
03 20 44 68 94 ou 29795

POLE D'ANESTHESIE,

Adresse : BATIMENT MODULAIRE, 1^{er} étage
Rue Emile Laine - 59037 LILLE Cedex
Maître de stage : Madame le Docteur JOZEFOWICZ Elsa,
TSI 32703
elsa.jozefowicz@chu-lille.fr
Monsieur le Dr FALCONE

ARC : Laurie Parmentier

Laurie.parmetier@chu-lille.fr
TSI 32575

EA 2694

Adresse : Pole recherche en face d'HURIEZ
Maîtres de stage : Madame CANON Valentine
Téléphone : 07 81 97 89 95 ou 03 62 57 56 62 ;
valentine.canon@univ-lille.fr

EA 4481 (Pr ODOU)

Adresse : Faculté de pharmacie, Service de biopharmacie, Pharmacie galénique et hospitalière (rez de chaussée au bout du couloir du côté de la cafétéria), 3 rue du Pr LAGUESSE, BP83, 59006 LILLE Cedex
Maîtres de stage : Madame GENAY Stephanie : stephanie.genay@univ-lille2.fr ou stephanie.genay@chu-lille.fr
Téléphone : joignable en matinée au 03.20.44.60.11 poste 29922 ou les après-midi au 03.20.96.40.29 (secrétariat du laboratoire).

UMR 1011 - EA2693 (INSERM Pr. Bart STAELS)

Adresse courrier : Centre de Biologie Pathologie, Bd du Professeur Leclercq, CHU de Lille
Laboratoire EA2693 Interface sang-vaisseaux et réparation cardiovasculaire
Université de médecine-pôle recherche, 1, place de Verdun - 59045 LILLE Cedex
Le laboratoire J&K U1011 se trouve sur la gauche, entre le PC sécurité de Huriez (arrêt de métro Oscar Lambret)
Pôle Recherche de la faculté de médecine 3^{ème} étage
Référénts de stage : Michael ROSA : mickael.rosa@inserm.fr
Téléphone : 03.20.44.56.23 - FAX : 03.20.44.56.23

2025-2026

ESPACES ECOLES\IADE\PEDAGOGIE\PROJET
2025\230807_PP_IADE

PEDAGOGIQUE\PROJET

PEDAGOGIQUE

2024-

Recherche Translationnelle : Relations Hôte Pathogène
Opportunistic Infection, Immunity, Environment & Lung Diseases (OpInFIELD) | Univ. Lille - Inserm U1019 - CNRS UMR9017 - Adresse : Pôle recherche de la faculté de médecine 5ème étage Aile Est 1 place de Verdun 59045 Lille
Maitre de stage : Monsieur le Professeur KIPNIS Eric
TSI Pr KIPNIS 38765
eric.kipnis@chu-lille.fr

EA 4489 Environnement Périnatal et Santé Université de médecine-pôle recherche
Adresse : Pôle Recherche de la faculté de médecine 5^{ème} étage
Maitre de stage : Monsieur le Professeur STORME
Et BESENGEZ Capucine capucine.besengez@univ-lille2.fr

Recherche DUARMU
Adresse : Bibliothèque de l'hôpital HURIEZ CMCA
Maitre de stage : Monsieur le Professeur LEBUFFE Gilles
Monsieur le Docteur NUNES Frédérico
Téléphone : 03 20 44 59 62 / Poste : 32746
frederico.nunes@chu-lille.fr